

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU SERVICE  
DECHETS



## 2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PASQUALE PAOLI

Accusé de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

# SOMMAIRE

LE TERRITOIRE.....	5
LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
PERIMETRE, POPULATION ET TYPOLOGIE D’HABITATS.....	5
TYPOLOGIE D’HABITAT.....	6
REPARTITION DE LA POPULATION.....	7
ORGANISATION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE.....	8
MOYENS LOGISTIQUES.....	8
LES MOYENS HUMAINS.....	8
LES MODES DE COLLECTES.....	9
LES ZONES DE COLLECTES ET LES FREQUENCES DE COLLECTES.....	10
DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE.....	12
COMPETENCE.....	13
MODALITE DE GESTION.....	13
MEMBRES DE LA REGIE.....	14
LA PREVENTION DES DECHETS.....	14
INDICATEURS DE TRI.....	14
COMPARATIF VIS A VIS DES RATIOS NATIONAUX.....	16
LES OMR.....	16
LES EMBALLAGES.....	17
LE PAPIER.....	17
LE VERRE.....	17
COMPARATIF 2021-2022.....	18
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	18
LES EMBALLAGES.....	19
LE VERRE.....	21
LE PAPIER.....	23
ECO-SCOLA.....	24
LES PRINCIPALES ACTIONS DU SERVICE.....	25
LA MISE EN PLACE DE L’EXPERIMENTATION DE COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE SUR PONTE LECCIA.....	25
VOTE DU REGLEMENT DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS MIS EN PLACE A COMPTER DE JUILLET 2023.....	27
LES RECYCLERIES.....	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS .....	30
REFUS .....	30
LE TRAITEMENT .....	34
LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	35
LA COTISATION SYVADEC .....	36
LE SOUTIEN .....	37
LA CONTRIBUTION .....	37
LE TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE ET DES RECYCLERIES .....	39
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	42
LE COÛT .....	43
NATURE DES CHARGES .....	43
NATURE DES PRODUITS .....	44
COÛTS DES DIFFERENTS FLUX .....	46
REPARTITION DU COÛT DES FLUX.....	46
EVOLUTION DES TONNAGES .....	47
EVOLUTION DES COÛTS .....	49
MAINTENANCE DES VEHICULES .....	49
COLLECTES.....	50
EVOLUTIONS POUR 2023 .....	51
GLOSSAIRE .....	51
Figure 1: Cartographies du territoire .....	5
Figure 2: Répartition de la population.....	7
Figure 3: Composition de la régie déchets .....	14
Figure 4: Indicateurs de tri 2022 .....	15
Figure 5: Evolution mensuelle des tonnages 2022 .....	15
Figure 6: Ratio de déchets par habitant (source SYVADEC).....	16
Figure 7: Comparatif OMR mensuel 2021-2022 .....	19
Figure 8: Comparatif OMR 2021-2022.....	19
Figure 9: Comparatif mensuel emballage 2021-2022 .....	20
Figure 10: Comparatif Emballages 2021-2022 .....	21
Figure 11: Comparatif mensuel verre 2021-2022 .....	22
Figure 12: Comparatif papier 2021-2022.....	24
Figure 13: Actions Ecoscola ecole de Morosaglia .....	25
Figure 14: Flyers distribués par les ambassadeurs du tri .....	26
Figure 15: Convention établies avec les administrés porte à porte Ponte Leccia .....	26
Figure 16: Zonage porte à porte Ponte Leccia .....	27
Figure 17: Module d'inscription en ligne des encombrants.....	29

Figure 18: Réglementation accès déchetterie particuliers (SYVADEC)	Figure 19: Réglementation accès déchetterie professionnels (SYVADEC).....	30
Figure 20: Taux de refus des emballages .....		32
Figure 21: Taux de tri par intercommunalité (source SYVADEC).....		33
Figure 22: Hierarchie de traitement des déchets .....		35
Figure 23: Composition des déchets en Corse (source SYVADEC) .....		36
Figure 24: Filières de valorisation déchets.....		42
Figure 25: Répartition des charges.....		43
Figure 26: Annexe rapport CRC REOM professionnels.....		44
Figure 27: Annexe rapport CRC REOM particuliers.....		45
Figure 28: Répartition des produits .....		46
Figure 29: Répartition du coût aidé par habitant.....		47
Figure 30: Coût aidé par habitant et par flux .....		47
Figure 31: Tonnages de 2017 à 2022 .....		47
Figure 32: Evolution des coûts par habitant de 2017 à 2022 .....		49
Figure 33: Coût de l'entretien par véhicule .....		50

## LE TERRITOIRE

Créée en janvier 2017 la Communauté de communes Pasquale Paoli est née de la fusion de 4 intercommunalités (Vallée du Golu, Niolu, Trè Pieve, Aghja nova) et forme ainsi avec 42 communes à son actif, le plus grand territoire intercommunal de Corse. N'ayant aucune façade littorale, il est aussi le territoire le plus rural de Corse. Avec 6 122 habitants\* et une superficie de 904,16 km<sup>2</sup>, la Communauté de Communes Pasquale Paoli se déploie des contreforts de la Castagniccia au Niolu, cette intercommunalité est la plus vaste mais la moins densément peuplée de Corse.

## LE TERRITOIRE DESSERVI

### PERIMETRE, POPULATION ET TYPOLOGIE D'HABITATS

Le périmètre de la Communauté de communes regroupe les 42 Communes suivantes :

Aiti, Alando, Albertacce, Alzi, Asco, Bisinchi, Bustanico, Calacuccia, Cambia, Canavaggia, Carticasi, Casamaccioli, Castellare-di-Mercurio, Castello-di-Rostino, Castifao, Castiglione, Castineta, Castirla, Corscia, Erbajolo, Érone, Favalello, Focicchia, Gavignano, Lano, Lozzi, Mazzola, Moltifao, Morosaglia, Omessa, Piedigriggio, Popolasca, Prato-di-Giovellina, Rusio, Saliceto, San-Lorenzo, Santa-Lucia-di-Mercurio, Sant'Andréa-di-Bozio, Sermano, Soveria, Tralonca, Valle-di-Rostino.

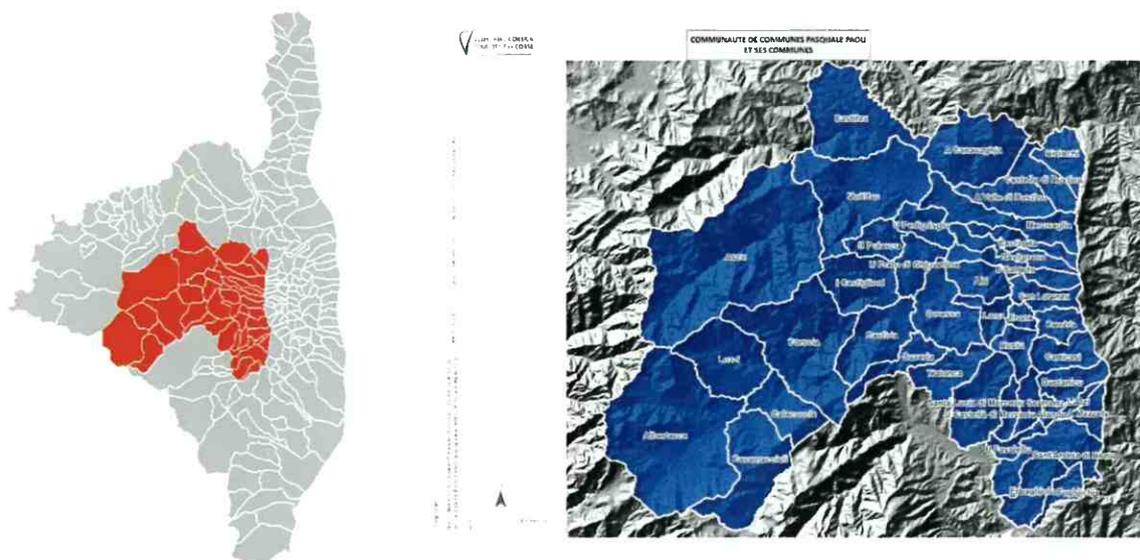


Figure 1. Cartographies du territoire

\*Population INSEE 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

La moyenne d'âge de la population est majoritairement comprise entre 60 à 74 ans (24.8%).

Tableau 1: Population par tranches d'âges (source INSEE)

<b>POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'AGES</b>						
	<b>2009</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2020</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>6 287</b>	<b>100,0</b>	<b>6 278</b>	<b>100,0</b>	<b>6 110</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	727	11,6	723	11,5	696	11,4
15 à 29 ans	857	13,6	846	13,5	814	13,3
30 à 44 ans	1 110	17,7	1 009	16,1	889	14,6
45 à 59 ans	1 324	21,1	1 267	20,2	1 199	19,6
60 à 74 ans	1 339	21,3	1 474	23,5	1 516	24,8
75 ans ou plus	931	14,8	958	15,3	995	16,3

## TYPLOGIE D'HABITAT

Tableau 2: Catégories et types de logement (source INSEE)

<b>CATEGORIES ET TYPES DE LOGEMENTS</b>						
	<b>2009</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2020</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>6 061</b>	<b>100,0</b>	<b>6 327</b>	<b>100,0</b>	<b>6 557</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	2 849	47,0	2 875	45,4	2 893	44,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 898	47,8	3 164	50,0	3 458	52,7
Logements vacants	314	5,2	288	4,6	206	3,1
<b>Maisons</b>						
	4 295	70,9	4 828	76,3	4 849	74,0
<b>Appartements</b>						
	1 716	28,3	1 476	23,3	1 685	25,7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Le territoire est composé, en 2020, à 53% de résidences secondaires et logements occasionnels contre 44% de résidences principales et 3% des logements du territoire sont vacants.

## REPARTITION DE LA POPULATION

Quatre Communes portent 45% de la population :

- Castellu di Rustinu : 8%
- Omessa : 10%
- Moltifao : 12%
- Morosaglia : 16%

Cette répartition s'explique par la proximité de ces Communes aux différentes infrastructures.

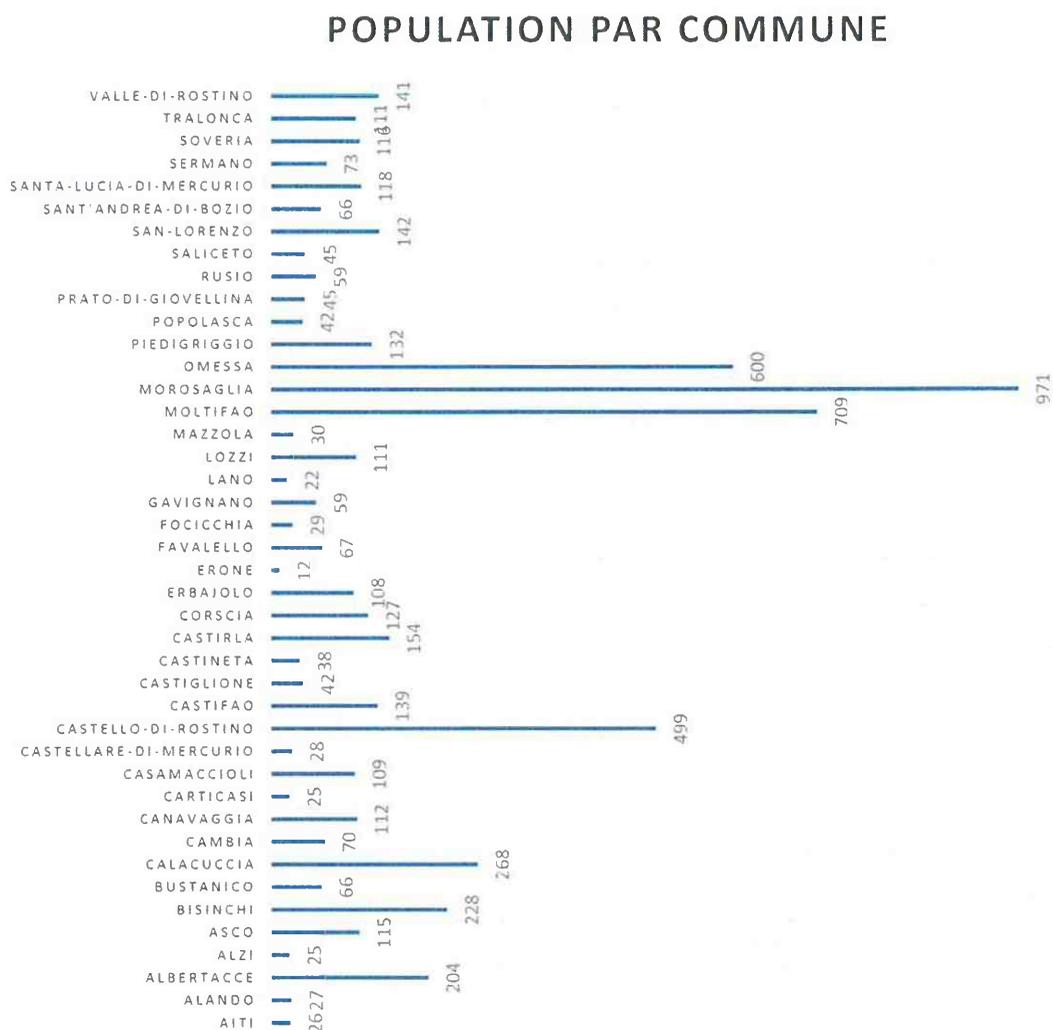


Figure 2: Répartition de la population

## ORGANISATION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE

### MOYENS LOGISTIQUES

La collecte en régie s'effectue grâce au matériel de l'intercommunalité :

- Benne tasseuse pour la collecte des OMR, du tri et du carton (BOM) ;
- Benne et grue pour les bornes ;
- Camion plateau à ridelles pour les encombrants.

La Communauté de communes dispose de 15 véhicules pour la collecte des déchets et 2 voitures. En effet, au cours de l'année 2022, la Communauté de communes a initié la mise en réforme de deux camions : le BQ-379-GS et l'AT-630-LW âgés respectivement de 12 et 13 ans pour lesquels les coûts d'entretien devenaient trop importants vis-à-vis de l'état des véhicules (moteurs à remplacer sur les deux).

La flotte roulante des véhicules de collecte est composée de :

- 1 camion grue PL
- 4 BOM 19T PL
- 5 mini BOM PL
- 3 mini BOM VL
- 2 camions ridelles
- 2 voitures

La flotte des véhicules de collecte est vieillissante. La moyenne d'âge de la flotte de collecte est de 8 ans et le camion le plus ancien, qui effectue la collecte des OM dans le Niolu, a 17 ans.

### LES MOYENS HUMAINS

Pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes compte 15 agents à plein temps sur un effectif total de 25 agents à la Communauté de communes.

Cette équipe a été renforcée par 2 agents supplémentaires en saison. L'effectif de cette équipe assure la collecte en binôme : un chauffeur et un ripeur.

En 2022, l'effectif moyen mobilisé sur la collecte est de 15 agents, soit un agent pour 360 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231284-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

La majeure partie des missions de collecte, les suivis de tournées et GPS, l'animation et la communication et l'expertise technique sont réalisés en régie par une équipe pluridisciplinaire.

Quatre agents étaient affectés aux missions d'encadrements et de suivis du service :

- Un chef d'équipe chargé d'encadrer les missions des agents techniques
- Deux ambassadeurs du tri dont un affecté également à la planification du travail, au suivi de la flotte et des contrats d'assurances et l'autre
- Un agent en charge du suivi et des missions d'ingénieries

## LES MODES DE COLLECTES

Sur les 42 Communes que compte l'intercommunalité, 12 correspondantes au secteur du Boziu sont collectées en totalité en mode prestation (OM + TRI).

Pour les 10 Communes de la Casaluna ainsi que Morosaglia village, Canavaggia et Valle di Rustinu, la collecte des OM est réalisée en prestation, tandis que les collectes d'emballages, de verre et de papier sont réalisées en régie.

Enfin, sur 17 Communes ainsi que sur Ponte Leccia, la totalité des flux est collectée en régie.

COMMUNE	SECTEUR	MODE DE COLLECTE			
		OM	Emballage	Verre	Papier
Aiti	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Alando	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Albertacce	Niolu	Régie	Régie	Régie	Régie
Alzi	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Asco	Golo	Régie	Régie	Régie	Régie
Bisinchi	Golo	Régie	Régie	Régie	Régie
Bustanico	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Calacuccia	Niolu	Régie	Régie	Régie	Régie
Cambia	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Canavaggia	Haut	Prestation	Régie	Régie	Régie
Carticasi	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Casamaccioli	Niolu	Régie	Régie	Régie	Régie
Castellare-di-Mercurio	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Castello-di-Rostino	Golo	Régie	Régie	Régie	Régie
Castifao	Golo	Régie	Régie	Régie	Régie
Castiglione	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Castineta	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Castirla	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Corscia	Niolu	Régie	Régie	Régie	Régie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Erbajolo	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Érone	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Favalello	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Focicchia	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Gavignano	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Lano	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Lozzi	Niolu	Régie	Régie	Régie	Régie
Mazzola	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Moltifao	Golo	Régie	Régie	Régie	Régie
Morosaglia village	Haut	Prestation	Régie	Régie	Régie
Morosaglia Ponte Leccia	Golo	Régie	Régie	Régie	Régie
Onessa	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Piedigriggio	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Popolasca	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Prato-di-Giovellina	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Rusio	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Saliceto	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
San-Lorenzo	Casaluna	Prestation	Régie	Régie	Régie
Santa-Lucia-di-Mercurio	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Sant'Andréa-di-Bozio	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Sermano	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Soveria	Aghja Nova	Régie	Régie	Régie	Régie
Tralonca	Boziu	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Valle-di-Rostino	Haut	Prestation	Régie	Régie	Régie

Tableau 3: Etat récapitulatif des modes de collecte

	Nombre de Communes collectées en REGIE	%	Nombre de Communes collectées en PRESTATION	%
OM	17,5	42%	24,5	58%
Emballages	30	71%	12	29%
Verre	30	71%	12	29%
Papier	30	71%	12	29%
	<b>TOTAL REGIE</b>	<b>64%</b>	<b>TOTAL PRESTATION</b>	<b>36%</b>

64% des flux sont collectés en régie contre 36% des flux collectés en prestation.

## LES ZONES DE COLLECTES ET LES FREQUENCES DE COLLECTES

Les fréquences de collecte sont définies comme le nombre de ramassages hebdomadaires. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est caractérisée C3, alors qu'une seule collecte tous les quinze jours est noté C0,5 et une collecte mensuelle notée C0.25.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231204-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Tableau 4: Zones et fréquences de collecte

<b>Zone</b>	<b>Communes concernées</b>	<b>Flux</b>	<b>Fréquence de collecte majoritaire</b>	<b>Mode de collecte</b>
<b><u>Niolu</u></b>	Albertacce Casamaccioli Corscia Calacuccia Lozzi	OMR Emballage Verre Papier	C3 à C5 C2 C1	Point de regroupement
<b><u>Ponte Leccia</u></b>	Ponte Leccia	OMR Biodéchets Emballage Verre Papier	C1 C2 C1 C0.25	Porte à Porte
<b><u>Asco</u></b>	Asco	OMR Emballage Verre Papier	C2 C0.25	Point de regroupement (bacs OMR) Points d'apport volontaires (Bornes tri)
<b><u>Moltifao village</u></b>	Moltifao village	OMR Emballage Verre Papier	C3 C2 C0.5	Point de regroupement
<b><u>Castifao</u></b>	Castifao	OMR Emballage Verre Papier	C1 C1 C0.5	Point de regroupement (bacs OMR) Points d'apport volontaires (Bornes tri)
<b><u>Castellu Bisinchi</u></b>	Castellu di rustinu village Bisinchi	OMR	C1	Point de regroupement
<b><u>Morosaglia Valle</u></b>	Morosaglia village Valle di Rustinu	OMR	C1	Point de regroupement (prestation)
<b><u>Morosaglia Valle</u></b> <b><u>Castellu Bisinchi</u></b>	Castellu di rustinu village Bisinchi Morosaglia village Valle di Rustinu	Emballage Verre Papier	C1 C0.25	Point de regroupement
<b><u>Ponte Novu plaines de Moltifao</u></b>	Ponte Novu plaines de Moltifao	OMR	C2	Point de regroupement
<b><u>Ponte Novu plaines de Moltifao</u></b>	Ponte Novu plaines de Moltifao	Emballage Verre Papier	C1 C1 C0.25	Point de regroupement Point d'apport volontaire
<b><u>Onessa Francardu Taverna Caporalino Soveria Castirla</u></b>	Onessa Piedigriggio bas Soveria Castirla	OMR Emballage Verre Papier	C3 C2 C0.5	Point de regroupement
<b><u>Ghjuvellina</u></b>	Piedigriggio village Prato	OMR Emballage	C2 C1	Point de regroupement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

	Popolasca Castiglione	Verre Papier	C0.25	
<b>Casaluna</b>	Aiti Lanu Erone Rusiu Castineta San Iorenzu Cambia Carticasi Salicetu Gavignano	OMR Emballage Verre Papier	C1 (prestation) C1 C0.25	Point de regroupement
<b>Boziu</b>	Alando Alzi Bustanico Castellare Erbajolo Favalello Focicchia Mazzola Sant'Andria di Boziu Santa Lucia di Mercuriu	OMR Emballage Verre Papier	C1 C0.5 Fonction du remplissage	Point de regroupement Point d'apport volontaire

## DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La Communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés.

En France, l'article R. 541-8 du code de l'environnement définit les déchets ménagers comme étant « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage ».

Les déchets assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, etc.) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Par conséquent, les « déchets ménagers et assimilés » (DMA) sont la somme des déchets ménagers et des déchets assimilés. Ils regroupent :

- Les « ordures ménagères résiduelles » (OMR) : déchets collectés en mélange dans les poubelles ordinaires ;
- Les déchets collectés sélectivement (emballage, déchets fermentescibles, verre, papiers, encombrants).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231204-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

## COMPETENCE

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle regroupe la compétence collecte et la compétence traitement.

La Communauté de communes Pasquale Paoli dispose de la compétence collecte, la compétence traitement étant exercée par le Syvadec.

Le SYVADEC – Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse – est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse.

## MODALITE DE GESTION

Le service public de gestion des déchets est un service public industriel et Commercial (SPIC) organisé par une régie dotée de l'autonomie financière (budget annexe) financée par une redevance.

La régie est administrée par un conseil d'exploitation et dotée d'un Président de régie, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231213-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

## MEMBRES DE LA REGIE

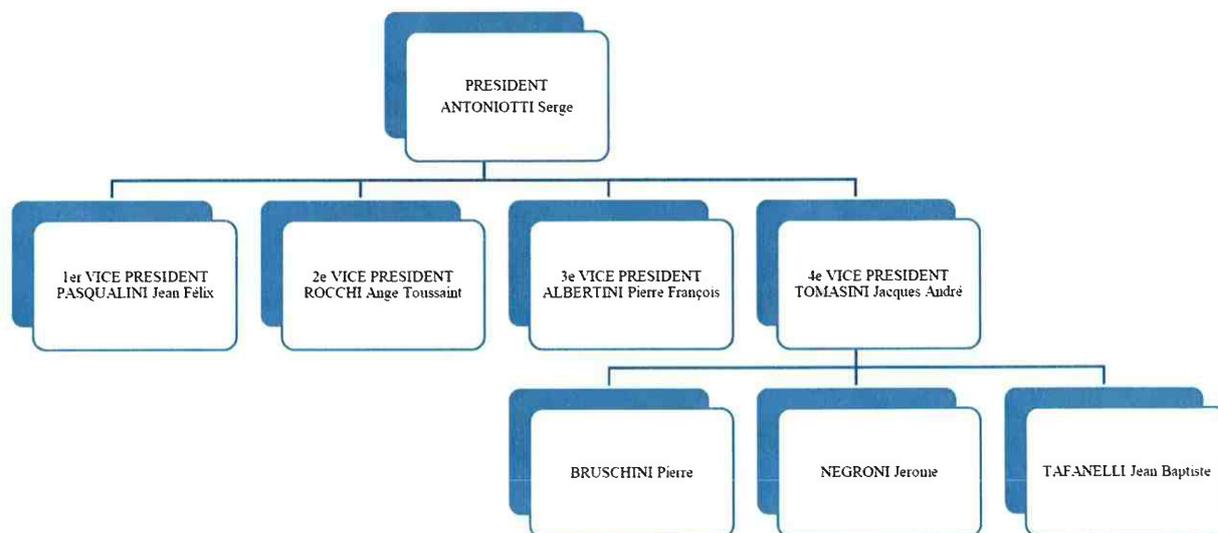


Figure 3: Composition de la régie déchets

En date du 07 février 2022, le Président de la régie déchets a annoncé être empêché d'exercer sa fonction pour raison médicale. A cette date, il a été remplacé par son premier vice-président, Monsieur PASQUALINI Jean Félix.

## LA PREVENTION DES DECHETS

### INDICATEURS DE TRI

En 2022, la Communauté de communes Pasquale Paoli a collecté 3 313.8 tonnes de déchets parmi lesquels 1 767.7 tonnes ont été enfouis et 1 546.1 tonnes valorisées.

## TOTAL 2022

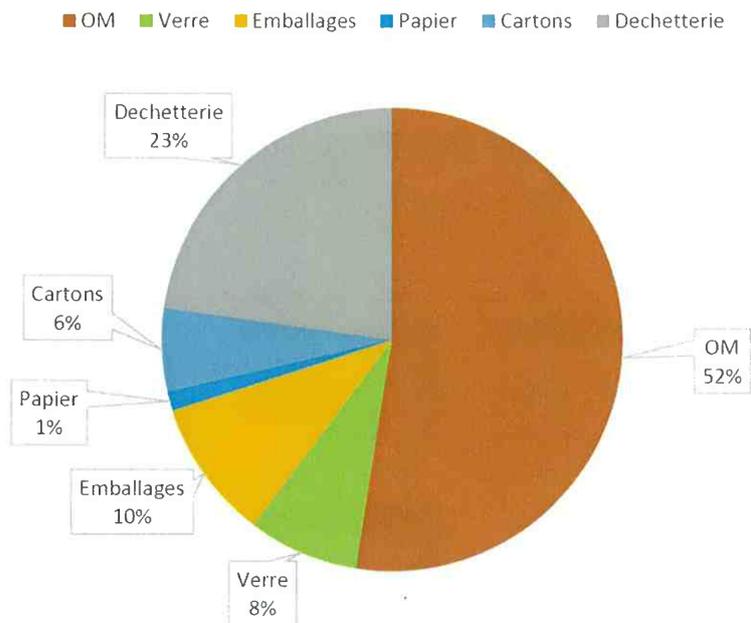


Figure 4: Indicateurs de tri 2022

L'intercommunalité a un taux de tri de 47%.

L'emballage, le verre, le papier et les cartons représentent un quart des déchets du territoire.

Les ordures ménagères résiduelles constituent 52 % des déchets de l'intercommunalité.

La Corse compte 140 477 tonnes d'OMR et tout venant enfouis en 2022. L'intercommunalité, avec 1740,1 tonnes d'OMR et 27,6 tonnes de tout venant représente 1,3 % des déchets enfouis de la région, pour 1,7 % de la population INSEE.

Tableau 5: Tonnages 2022

CCPP 2022	OM	Verre	Emballages	Papier	Cartons	DEEE Ecrans	DEEE Froid	DEEE Hors froid	DEEE PAM	DEA	Vegetaux	Bois	Gravats	DIB	TV Valorisé	Fer	Textile	Pneus	DDS
Janvier	103,7	32,9	24,1	6,4	9,2	0,2	1,1	2,6	2,0	9,3	2,7	2,3	10,3	4,9	7,6	7,5	0,7		0,1
Février	107,2	11,2	18,1	3,6	8,8	0,8	0,9	2,8	2,9	9,8	1,8	5,7	4,0	1,6	12,6	13,2	0,5	0,3	0,1
Mars	119,4	11,5	19,2	0,5	8,7	1	1,8	4,5	2,1	13,6	1,5	4,0	7,1	3,2	10,1	10,3	0,8		
Avril	138,3	10,7	21,5	9,1	10,4	0,4	1,8	2,3	2,1	16,0	2,4	5,0	6,2	2,6	8,8	10,7	0,9	0,5	0,3
Mai	142,3	19,6	24,5	4,6	19,1	0,2	2,2	9,6	3,4	13,1	3,2	7,7	5,9	1,3	10,4	11,2	1,2		0,2
Juin	157,2	25,2	19,6	4,6	19,1	1,1	2,7	4,6	1,4	19,1	3,7	6,7	3,3	2,9	12,6	9,1	1,6		0,3
Juillet	184,2	25	34,1	1,8	24,5	0,7	2,5	4,2	1,9	18,4	1,6	8,5	6,2	3,1	7,9	11,4	1,2	1,3	0,1
Août	235,8	39,8	58,5	2,9	29,8	1,1	3,8	5,5	3,6	23,5	2,7	10,0	5,3	3,8	16,6	7,1			0,2
Septembre	160,5	29,9	33,5	1,5	18,6	0,3	2,1	3,1	2,9	18,5	3,7	8,5	6,5	1,9	12,5	13,0	1,9		0,3
Octobre	130,9	14,7	25,1	4,3	18,8	0,7	2,3	4,1	1,9	18,1	4,2	6,1	4,4	0,9	13,0	8,6	1,6	1,3	0,3
Novembre	125	25,5	20,5	4	12,6	0,3	1,5	4,1	1,9	11,6	2,9	5,2	5,2	1,1	14,5	6,6	0,7	0,4	0,5
Décembre	135,6	12,6	23,7	0,9	12,9	0,5	0,2	1,1	3,1	6,2	1,7	6,1	6,6	0,3	4,9	5,6	1,3		
<b>TOTAL</b>	<b>1740,1</b>	<b>258,6</b>	<b>322,4</b>	<b>44,2</b>	<b>192,5</b>	<b>7,3</b>	<b>22,9</b>	<b>48,5</b>	<b>29,2</b>	<b>177,2</b>	<b>32,1</b>	<b>75,8</b>	<b>71</b>	<b>27,6</b>	<b>131,5</b>	<b>114,3</b>	<b>12,4</b>	<b>3,8</b>	<b>2,4</b>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
028-200073138-20231214-2023-061-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 18/12/2023

## EVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES

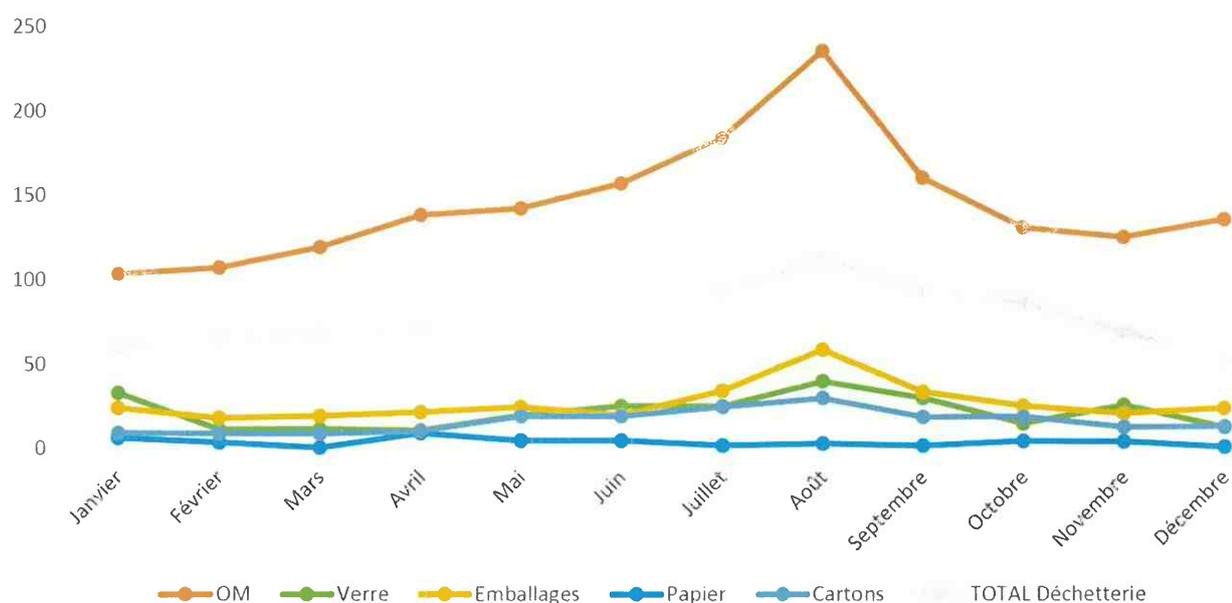


Figure 5: Evolution mensuelle des tonnages 2022

Tableau 6: Ratio par habitant

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	284	1 740
Emballages - Papier	60	367
Verre	42	259
Déchets des déchèteries	106	650
Autres flux	38	231
Tous flux hors gravats	530	3 247

Le ratio par habitant de DMA est inférieur à la moyenne régionale Corse. Il est de 547 kg par habitant et par an contre une moyenne régionale de 663 kg par habitant et par an.

## Ratio par habitant (kg/hab.)

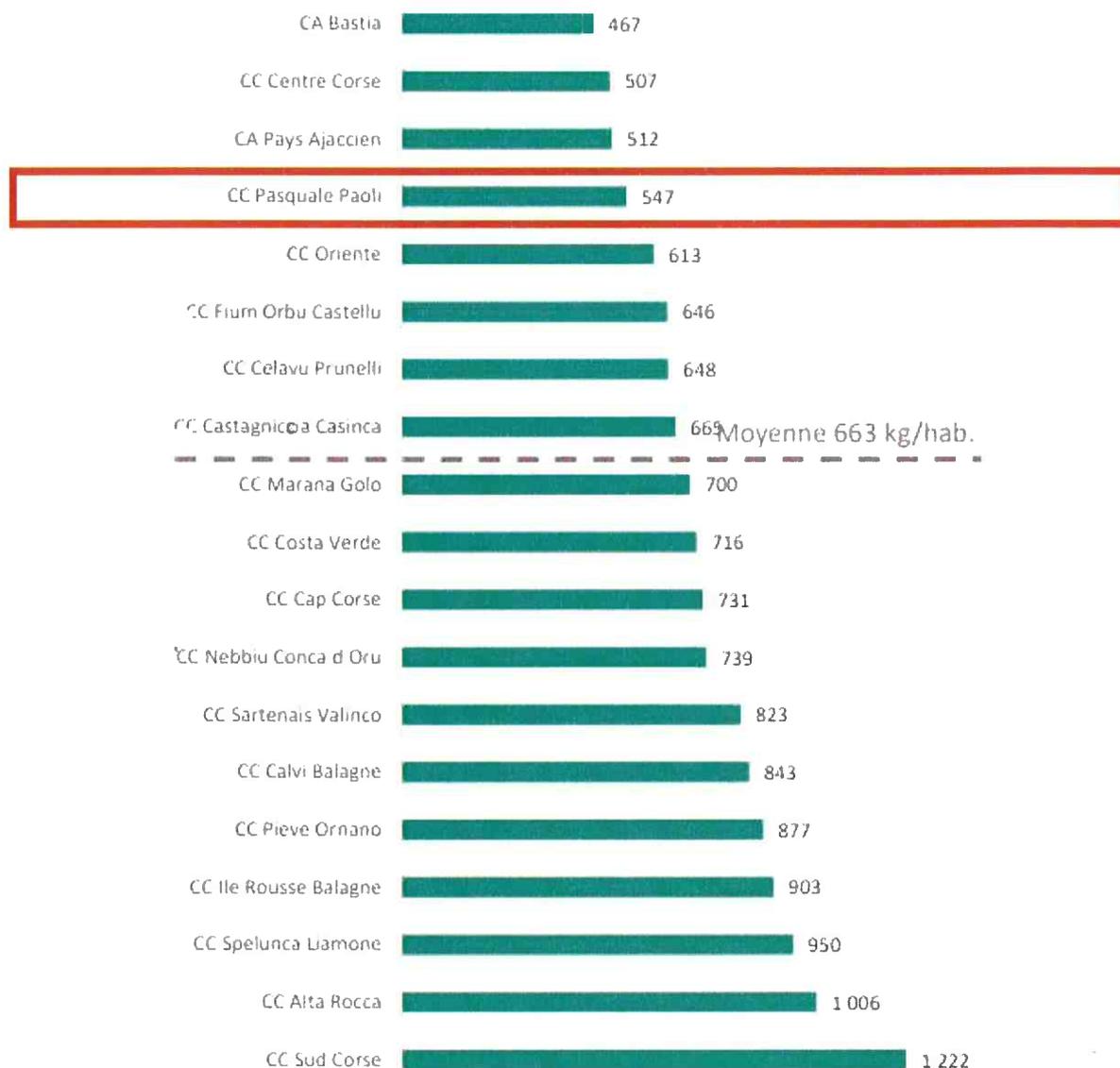


Figure 6: Ratio de déchets par habitant (source SYVADEC)

## COMPARATIF VIS A VIS DES RATIOS NATIONAUX

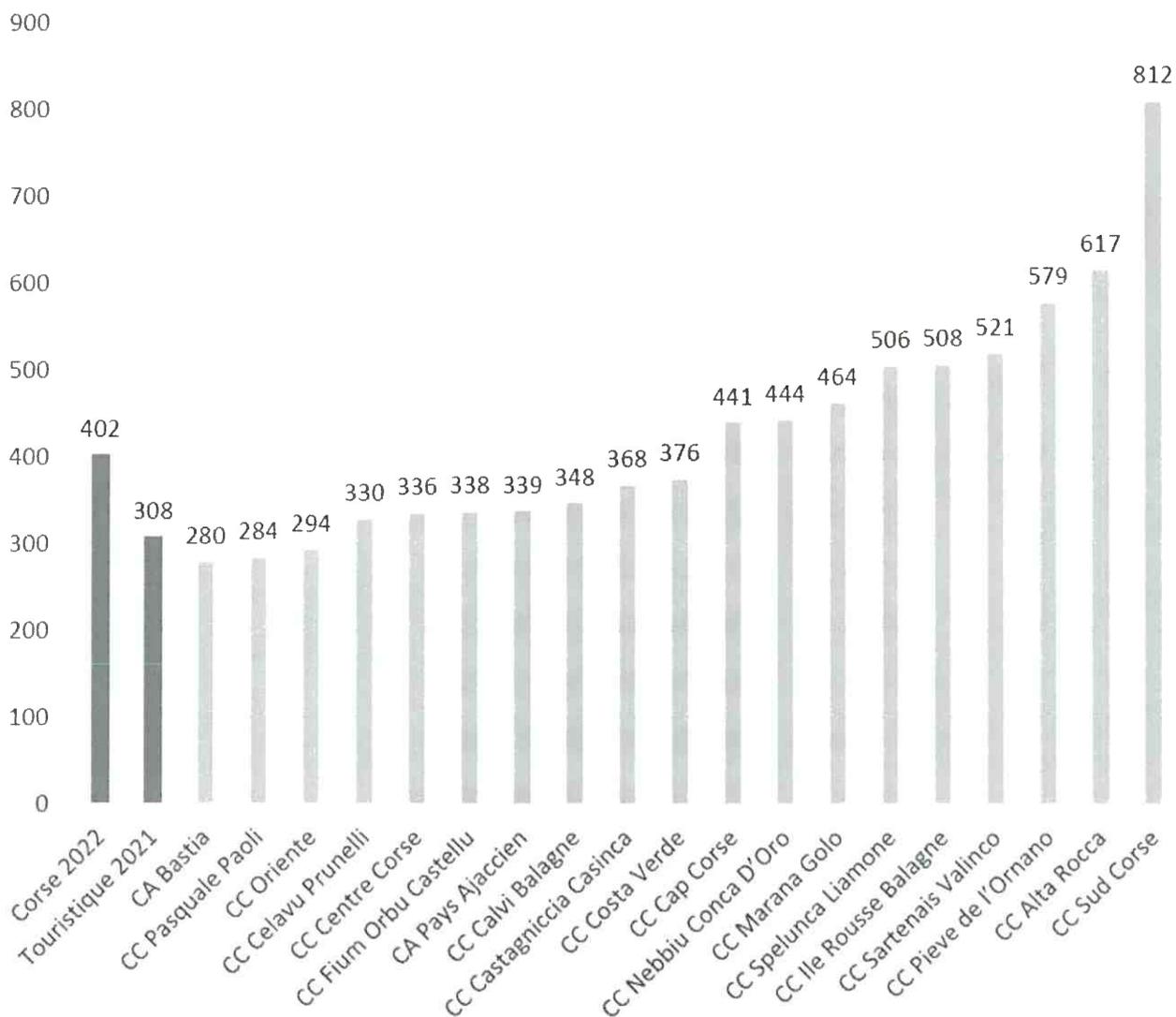
### LES OMR

Pour les OMR, la Corse se situe au-dessus des ratios nationaux avec 402 kg d'OMR/habitant contre 308 kg d'OMR par habitant pour la donnée nationale touristique.

La Communauté de commune se situe en deçà de ce ratio avec 284 kg d'OMR par habitant.

Cependant, bien que classée touristique selon le référencement ADEME, la Communauté de communes présente des caractéristiques rurales. Sa production se rapproche du ratio d'OMR pour le mixte rural qui est de 210 kg/habitant.

Ratio OMR en kg/hab.



## LES EMBALLAGES

La production d'emballages pour la Communauté de communes est de 53 kg/ habitant. Ce ratio est bien supérieur à la moyenne nationale qui est de 25 kg / habitant. Cette différence s'explique par l'extension des consignes de tri sur la Corse.

## LE PAPIER

La quantité de papier pour l'intercommunalité est de 7 kg / habitant. Ce ratio est bien inférieur à la moyenne nationale qui est de 20 kg/habitant.

Ce ratio s'illustre dans les caractérisations OMR. En effet, de nombreuses quantités de papier sont toujours présentes dans les OMR. Le geste tri doit être nettement amélioré sur ce flux.

## LE VERRE

La Corse produit 42 kg / habitant de verre en moyenne. La Communauté de Communes est conforme à ces homologues avec un ratio de 42 kg/habitant dans l'intercommunalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-1061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Toutefois, même si ce ratio est conforme à la moyenne régionale de 41 kg / habitant il reste nettement inférieur à la moyenne touristique de 63 kg /habitant.

## COMPARATIF 2021-2022

### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

En 2021, la Communauté de Communes a collecté 1 674.4 tonnes.

En 2022, ce tonnage a augmenté de 65.7 tonnes, pour 1 740.4 tonnes collectés. Ce qui correspond à une augmentation de 4%. Cette évolution s'est faite principalement sur les mois d'avril à juin ainsi que septembre et décembre.

Tableau 7: Comparatif OMR 2021-2022

CCPP	OM 2021	OM 2022	Différence de tonnage	Evolution en %
Janvier	118,8	103,7	-15,1	-13%
Février	106,2	107,2	1	1%
Mars	127,4	119,4	-8	-6%
Avril	119,2	138,3	19,1	16%
Mai	130,4	142,3	11,9	9%
Juin	141	157,2	16,2	11%
Juillet	182,7	184,2	1,5	1%
Août	227,5	235,8	8,3	4%
Septembre	148,3	160,5	12,2	8%
Octobre	128,7	130,9	2,2	2%
Novembre	124,1	125	0,9	1%
Décembre	120,1	135,6	15,5	13%
<b>TOTAL</b>	<b>1674,4</b>	<b>1740,1</b>	<b>65,7</b>	<b>4%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

## EVOLUTION MENSUELLE DES OMR 2021-2022



Figure 7: Comparatif OMR mensuel 2021-2022

## EVOLUTION DES OMR ENTRE 2021 ET 2022

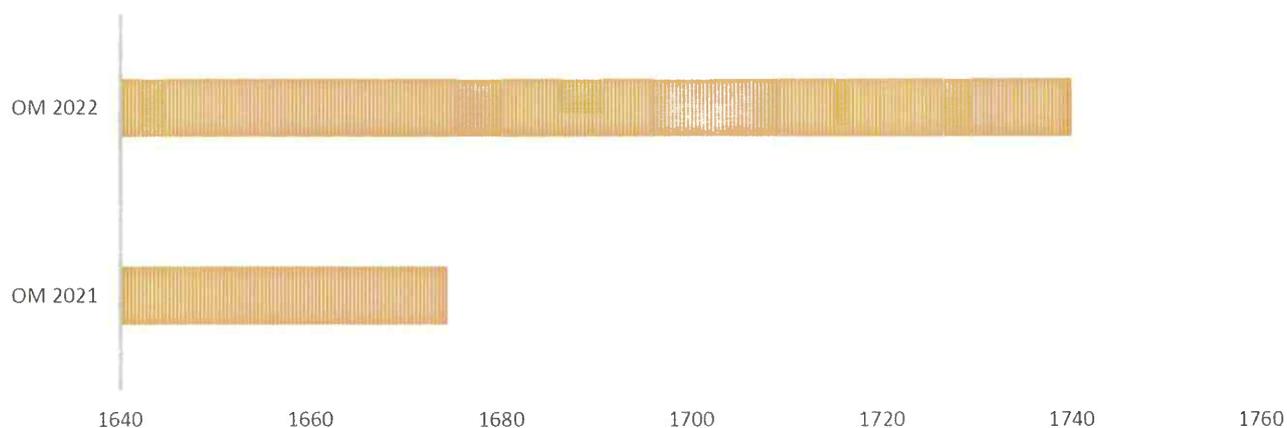


Figure 8: Comparatif OMR 2021-2022

### LES EMBALLAGES

En 2021, la Communauté de communes a collecté 310.4 tonnes d'emballage.

En 2022, le tonnage a augmenté de 12 tonnes, pour un total de 322.4 tonnes. Ce qui correspond à une évolution de 4%.

Tableau 8: Comparatif emballages 2021-2022

CCPP	Emballages 2021	Emballages 2022	Différence de tonnage	Evolution en %
Janvier	25,0	24,1	-0,9	-4%
Février	19,4	18,1	-1,3	-7%
Mars	19,9	19,2	-0,7	-4%
Avril	19,2	21,5	2,3	12%
Mai	23,9	24,5	0,6	3%
Jun	26,9	19,6	-7,3	-27%
Juillet	33	34,1	1,1	3%
Août	38,4	58,5	20,1	52%
Septembre	24,7	33,5	8,8	36%
Octobre	25,6	25,1	-0,5	-2%
Novembre	31,1	20,5	-10,6	-34%
Décembre	23,3	23,7	0,4	2%
<b>TOTAL</b>	<b>310,4</b>	<b>322,4</b>	<b>12</b>	<b>4%</b>

### EVOLUTION MENSUELLE DE L'EMBALLAGE 2021-2022

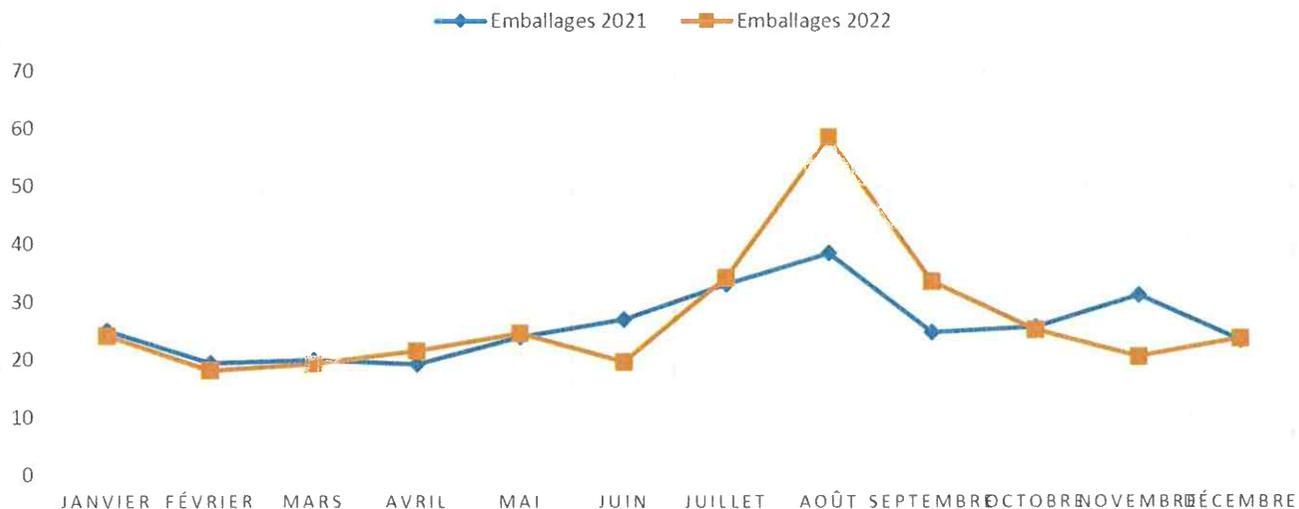


Figure 9: Comparatif mensuel emballage 2021-2022

## EVOLUTION DES EMBALLAGES ENTRE 2021 ET 2022

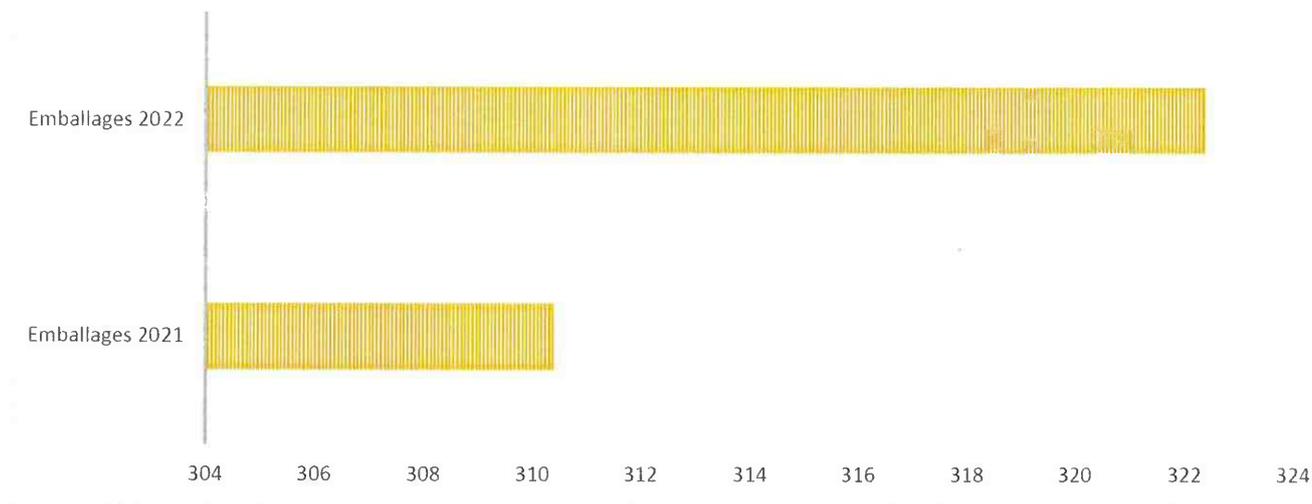


Figure 10: Comparatif Emballages 2021-2022

L'augmentation des ordures ménagères est parallèle à celle de l'emballage (+4%).

Si les emballages suivent une croissance exponentielle depuis 2018, les tonnages des OMR sont semblables à ceux de 2019, soit avant la crise sanitaire. Cette analogie montre que cette augmentation est due principalement aux suites de la période COVID.

Au-delà de l'impact saisonnier, le retour des étudiants à l'université, la fin du télétravail et la réouverture des restaurants et des institutions peuvent expliquer cette variation vis-à-vis de 2021.

Parallèlement, l'évolution des conditions d'accès aux déchetteries peut avoir eu un impact sur les OMR. En effet, les professionnels n'ayant plus d'accès gratuit à ces infrastructures\*, des déchets tout venant des déchetteries ont pu se retrouver dans les bacs OMR.

### LE VERRE

Le tonnage de verre a diminué de 12% entre 2021 et 2022.

Cette diminution de 34 tonnes concerne les périodes suivantes :

- Février-Avril
- Juillet-Aout
- Novembre-Décembre

Tableau 9: Comparatif verre 2021-2022

CCPP	Verre 2021	Verre 2022	Différence	Evolution
Janvier	17,4	32,9	15,5	89%
Février	21,2	11,2	-10	-47%
Mars	19,9	11,5	-8,4	-42%
Avril	16,9	10,7	-6,2	-37%
Mai	17	19,6	2,6	15%
Juin	22	25,2	3,2	15%
Juillet	36,7	25	-11,7	-32%
Août	51,5	39,8	-11,7	-23%
Septembre	25,2	29,9	4,7	19%
Octobre	13,2	14,7	1,5	11%
Novembre	34,3	25,5	-8,8	-26%
Décembre	17,3	12,6	-4,7	-27%
<b>TOTAL</b>	<b>292,6</b>	<b>258,6</b>	<b>-34</b>	<b>-12%</b>

### EVOLUTION DU VERRE 2021-2022



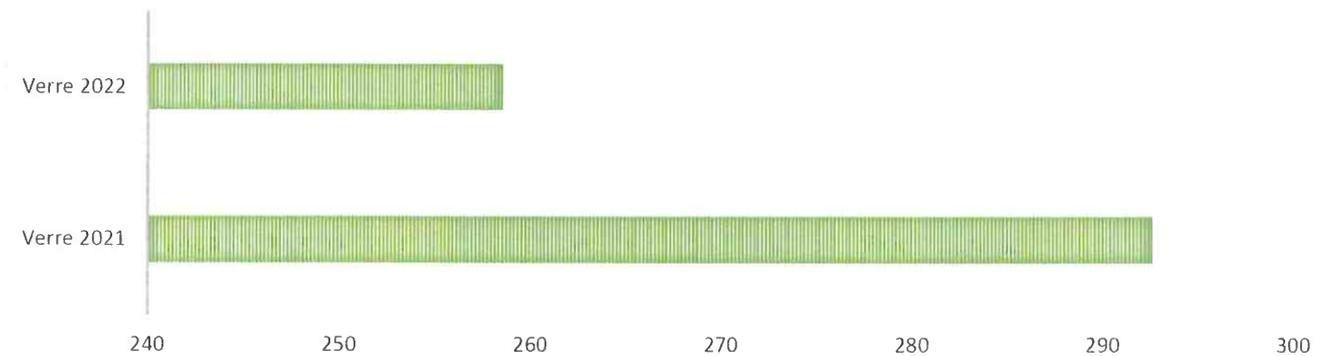
Figure 11: Comparatif mensuel verre 2021-2022

\*Cf page 29

Cette diminution s’explique principalement par une baisse de qualité du flux. En effet de nombreux camions sont déclassés en OMR en raison de la présence de sacs plastiques dans la benne.

Tableau 10: Comparatif verre 2021-2022

## EVOLUTION DU VERRE ENTRE 2021 ET 2022



### LE PAPIER

Les tonnages de papiers ont diminué de 26 % entre 2021 et 2022.

Cette diminution de 15.6 tonnes concerne les périodes suivantes :

- Février -Mars
- Juin-Septembre
- Décembre

Tableau 11: Comparatif papier 2021-2022

CCPP	Papier 2021	Papier 2022	Différence	Evolution
Janvier	0,3	6,4	6,1	2033%
Février	6,1	3,6	-2,5	-41%
Mars	5,4	0,5	-4,9	-91%
Avril	6,4	9,1	2,7	42%
Mai	3,7	4,6	0,9	24%
Juin	5,2	4,6	-0,6	-12%
Juillet	3,5	1,8	-1,7	-49%
Août	7,7	2,9	-4,8	-62%
Septembre	5	1,5	-3,5	-70%
Octobre	4,7	4,3	-0,4	-9%
Novembre	3,6	4	0,4	11%
Décembre	8,2	0,9	-7,3	-89%
<b>TOTAL</b>	<b>59,8</b>	<b>44,2</b>	<b>-15,6</b>	<b>-26%</b>

## EVOLUTION DU PAPIER ENTRE 2021 ET 2022

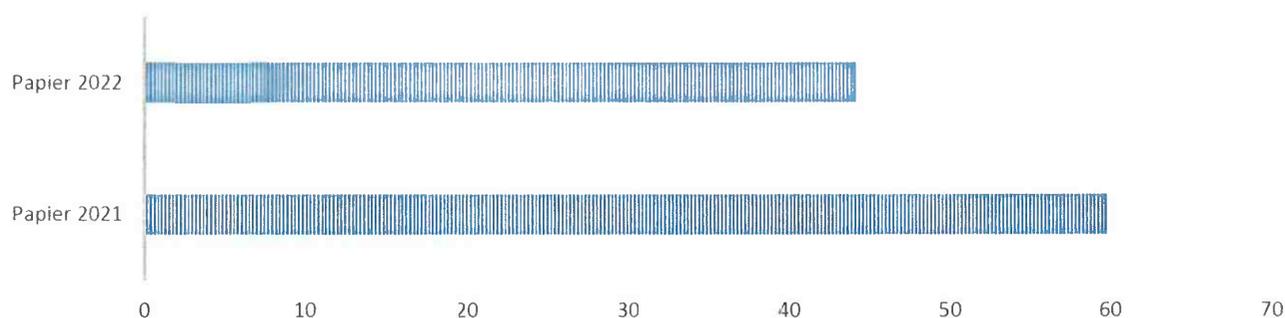


Figure 12: Comparatif papier 2021-2022

L'évolution du papier est en diminution alors que 7 papiers sur 10 sont encore jetés dans les ordures ménagères (source ODEM Corsica).

Cette diminution est due à une dégradation du geste de tri sur ce flux. Les caractérisations des ordures ménagères au niveau régionale illustrent bien que trop de papier se retrouve encore dans les OMR.

### ECO-SCOLA

Lancé en 2016 par le SYVADEC, le programme EcoScola propose un accompagnement personnalisé aux écoles souhaitant s'engager dans un projet de développement durable. Un volet anti-gaspillage destiné aux cantines complète le dispositif.

L'objectif est d'accroître les comportements écoresponsables dans les écoles pour que les enfants les ramènent ensuite dans leurs foyers.

En 2018, le SYVADEC a signé une convention avec l'Académie de Corse afin d'ancrer davantage le programme dans le paysage scolaire. En effet, EcoScola offre la possibilité aux écoles de travailler de façon concrète et durable sur la gestion des déchets de façon globale, ce qui correspond à la philosophie de la labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) portée par l'Éducation Nationale. Ainsi, la participation au programme EcoScola constitue pour les écoles une passerelle vers ce label.

Trois chargés de mission du SYVADEC, accompagnés par les intercommunalités, sillonnent la Corse et réalisent des interventions durant l'année scolaire pour :

- Effectuer des diagnostics déchets ;
- Accompagner à la mise en place du tri sélectif dans l'école ;
- Fournir aux enseignants des outils pédagogiques adaptés ;
- Former les élèves au tri et à la réduction des déchets ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

- Former les enseignants et les personnels de cantine ;
- Accompagner à la mise en œuvre d'actions de prévention personnalisées ;
- Labelliser les écoles en fin d'année.



Figure 13: Actions Ecoscola école de Morosaglia

## LES PRINCIPALES ACTIONS DU SERVICE

### LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION DE COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE SUR PONTE LECCIA

La principale action sur l'année 2022 a porté sur la mise en place de la collecte expérimentale des déchets en porte à porte dans la Commune de Ponte Leccia.

Ce mode de collecte a déjà fait ses preuves dans de nombreuses régions (Alsace, Vendée, Toscane, Sardaigne, etc. ...)

Suite aux réunions publiques qui se sont tenues à la fin de l'année 2021, et durant toute l'année 2022, les ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre de tous les particuliers et professionnels du secteur afin d'expliquer le nouveau mode de collecte. Des guides du tri ont été distribués.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-20231215-DE

Accusé certifié exécutoire

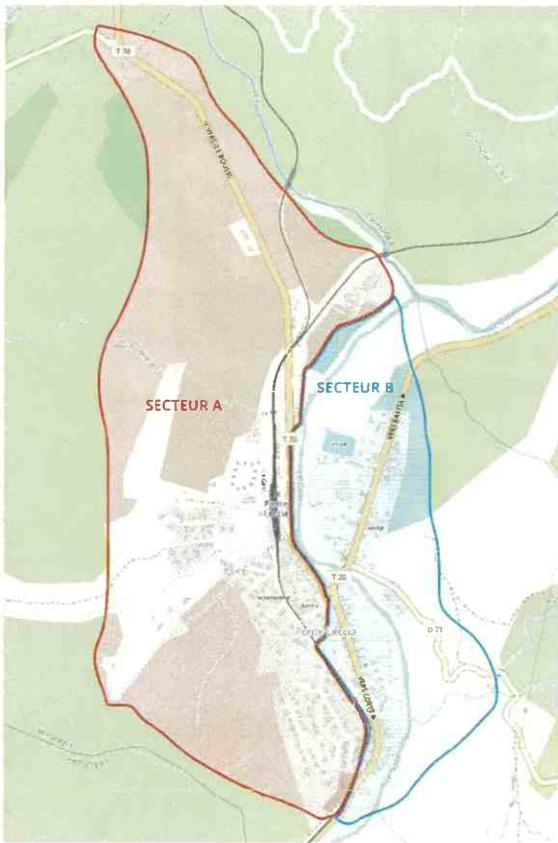
Réception par le préfet : 18/12/2023



Figure 14: Flyers distribués par les ambassadeurs du tri

Des conventions ont été établies avec chaque foyer et chaque professionnel du territoire.

Figure 15: Convention établies avec les administrés porte à porte Ponte Leccia



Le hameau a été scindé en deux secteurs géographiques :

- Secteur A : Haut Ponte Leccia regroupant les quartiers du Lotissement Ortone / HLM / Gendarmerie / Valle alla vita / Pompieri
- Secteur B : Route de Corte / Route de Bastia/ Route de Calvi

Chaque quartier regroupe environs 200 points à collecter.

Figure 16: Zonage porte à porte Ponte Leccia

Cette opération a nécessité un investissement de 100 950 € HT (121 140 € TTC) financé à 90% par l'Etat via la DETR et la Collectivité de Corse.

#### VOTE DU REGLEMENT DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS MIS EN PLACE A COMPTER DE JUILLET 2023

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

La loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique il peut notamment s'agir des éléments suivants :

- Meubles (table, chaises, armoire...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...),
- Ferraille
- Bois

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

- Gravats, qui doivent être amenés en déchetterie
- Déchets verts (herbe tondue, branchages ...), qui doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés, qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste ou si déjantés, peuvent être déposés en déchetterie
- Bouteilles de gaz, qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture), qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage

Les conditions de collecte des encombrants sont définies par le maire ou par le président du groupement de collectivités territoriales.

Il peut s'agir des modes de collecte suivants :

- Collecte à date fixe ou sur rendez-vous (c'est le cas dans la plupart des grandes villes)
- Dépôt dans des centres de réception mis à la disposition du public
- Dépôt dans une installation de traitement ou de récupération

**En pratique, c'est l'intercommunalité qui détermine les modes de prise en charge des encombrants.**

En date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a voté son premier règlement de collecte des encombrants.

Ce règlement prévoit la collecte des encombrants au porte à porte par l'intercommunalité selon un planning défini afin de couvrir les 42 Communes afin de bénéficier à minima d'une collecte mensuelle.

La nature des encombrants est définie par ce règlement ainsi que les modalités de collecte :

- **Limités à 5 encombrants par inscription**, pour des volumes conséquents, les dépôts doivent être apportés **directement** à la déchetterie.
- **Inscription en ligne obligatoire sur le site internet de l'intercommunalité**. Ne seront collectés que les déchets indiqués lors de l'inscription. Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, l'inscription se fera par la Mairie ou par les services de la Communauté de Communes Pasquale Paoli.
- **Encombrants déposés devant le domicile sur la voie publique** (pas sur les PAV afin d'éviter l'amoncellement de déchets de personnes non inscrites). **Les agents n'entrent en aucun cas dans les propriétés privées.**

Un module a été incorporé au site internet de l'intercommunalité. Le service a débuté courant juillet 2023.

#### Collecte encombrants



Le service technique est à votre disposition pour l'enlèvement GRATUIT DES ENCOMBRANTS à votre domicile (suivant l'accessibilité), hormis les volumes conséquents et les gravats.

[Prendre un rendez-vous](#)

[Généralités](#)

[Encombrants autorisés](#)

[Encombrants non autorisés](#)

Figure 17: Module d'inscription en ligne des encombrants

## LES RECYCLERIES

Les recycleries sont des espaces de tri dans lesquels les particuliers et les intercommunalités viennent déposer gratuitement les déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles...), les produits toxiques, inflammables ou polluants (peintures, solvants...), les déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...) les métaux, le bois, les piles et les lampes, les textiles...

Les recycleries sont gérées par le SYVADEC.

En 2022, les habitants du territoire ont utilisé les déchetteries de Castifao, San Lorenzu, Lama et Corte, ainsi que les recycleries mobiles de Ponte Leccia et Francardo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-20232081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

L'accès est gratuit et illimité pour ceux qui acheminent leurs déchets en voiture individuelle, 4x4 ou avec une petite remorque (< 2,5 m). En revanche, pour les usagers utilisant des véhicules de type pick-up ou utilitaire, l'accès aux sites est réglementé et nécessite un badge recyclerie. Les professionnels peuvent exceptionnellement avoir accès aux recycleries, sur présentation d'un badge, pour les cartons, DEEE, métaux et mobilier.

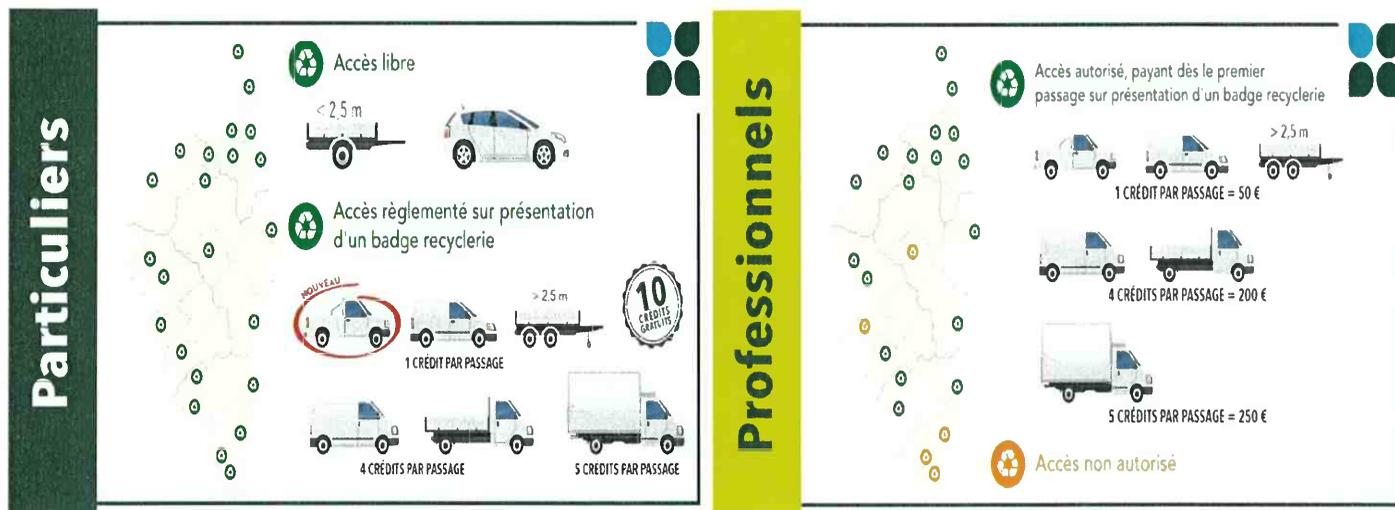


Figure 18: Réglementation accès déchetterie particuliers (SYVADEC) Figure 19: Réglementation accès déchetterie professionnels (SYVADEC)

Afin de faciliter le geste tri, la Communauté de Communes a mis en place avec le Syvadec une déchetterie mobile pour les déchets occasionnels des ménages :

- Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois à Francardo\*
- Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois à Ponte Leccia

Ce service de proximité permet aux particuliers de venir déposer gratuitement leurs encombrants (meubles, électroménager, végétaux, cartons, déchets dangereux...).

\*A compter de 2023, en raison de l'ajout de trains à la gare de Francardu, la déchetterie mobile ne se déploie que sur Ponte Leccia.

## BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

### REFUS

Chaque année, les intercommunalités de Corse réalisent avec le SYVADEC des **campagnes de caractérisation de leur flux emballages** qui leur permettent de **suivre la qualité du flux et d'en définir les taux de valorisation et de refus**. La méthodologie employée est conforme à la [norme AFNOR X30-437](#) adaptée pour les syndicats de traitement.

Les enjeux de ces campagnes sont importants dans la mesure où elles permettent de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

- **Améliorer la qualité du tri** des emballages, car les campagnes de caractérisation permettent d'identifier les principales erreurs de tri et les tournées concernées. Ainsi, des actions correctives, notamment en termes de sensibilisation, peuvent être menées pour les limiter ;
- **Optimiser les recettes et diminuer les coûts de refus de tri**. En effet, le traitement des erreurs de tri coûte plus cher aux collectivités que l'enfouissement, alors que la hausse des tonnages valorisés permet mécaniquement une hausse des soutiens reversés par le SYVADEC.

Les résultats des campagnes 2022 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12: Campagne de caractérisation des emballages 2022

Adhérent	Taux de valorisables	Taux de refus	Évolution taux de refus 2021/2022
CA Bastia	70,54 %	29,46 %	+3 %
CA Pays Ajaccien	84,53 %	15,47 %	- 5 %
CC Alta Rocca	81,44 %	18,56 %	+ 11 %
CC Calvi Balagne	71,18 %	28,82 %	+ 55 %
CC Cap Corse	82,74 %	17,26 %	- 17 %
CC Castagniccia-Casinca	79,09 %	20,91 %	+ 24 %
CC Celavu Prunelli	86,76 %	13,24 %	+ 3 %
CC Centre Corse	80,32 %	19,68 %	- 7 %
CC Costa Verde	80,98 %	19,02 %	+ 0 %
CC Fium'Orbu Castellu	75,51 %	24,49 %	+ 9 %
CC Île Rousse Balagne	67,15 %	32,85 %	+ 34 %
CC Marana Golo	80,37 %	19,63 %	- 6 %
CC Nebbiu Conca d'Oru	74,48 %	25,52 %	- 1 %
CC Oriente	70,91 %	29,09 %	- 9 %
<b>CC Pasquale Paoli</b>	<b>73,44 %</b>	<b>26,56 %</b>	<b>- 14 %</b>
CC Pieve Ornano	80,75 %	19,25 %	+ 9 %
CC Sartenais Valinco	79,59 %	20,41 %	+ 5 %
CC Spelunca Liamone	83,07 %	16,93 %	+ 16 %
CC Sud Corse	86,42 %	13,58 %	+ 5 %
<b>Moyenne régionale</b>	<b>78,38 %</b>	<b>21,62 %</b>	<b>+ 6 %</b>

## TAUX DE REFUS

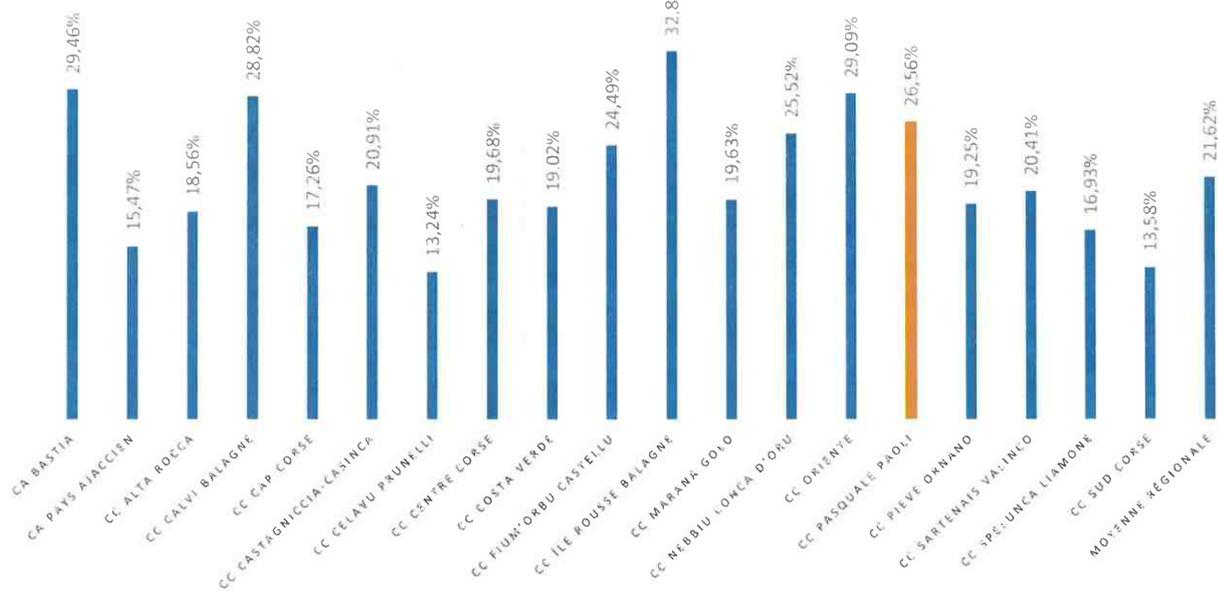


Figure 20: Taux de refus des emballages

En 2022, le taux de refus des emballages collectés par l'intercommunalité a diminué de 14 % pour atteindre 26.56 %.

## Taux de tri

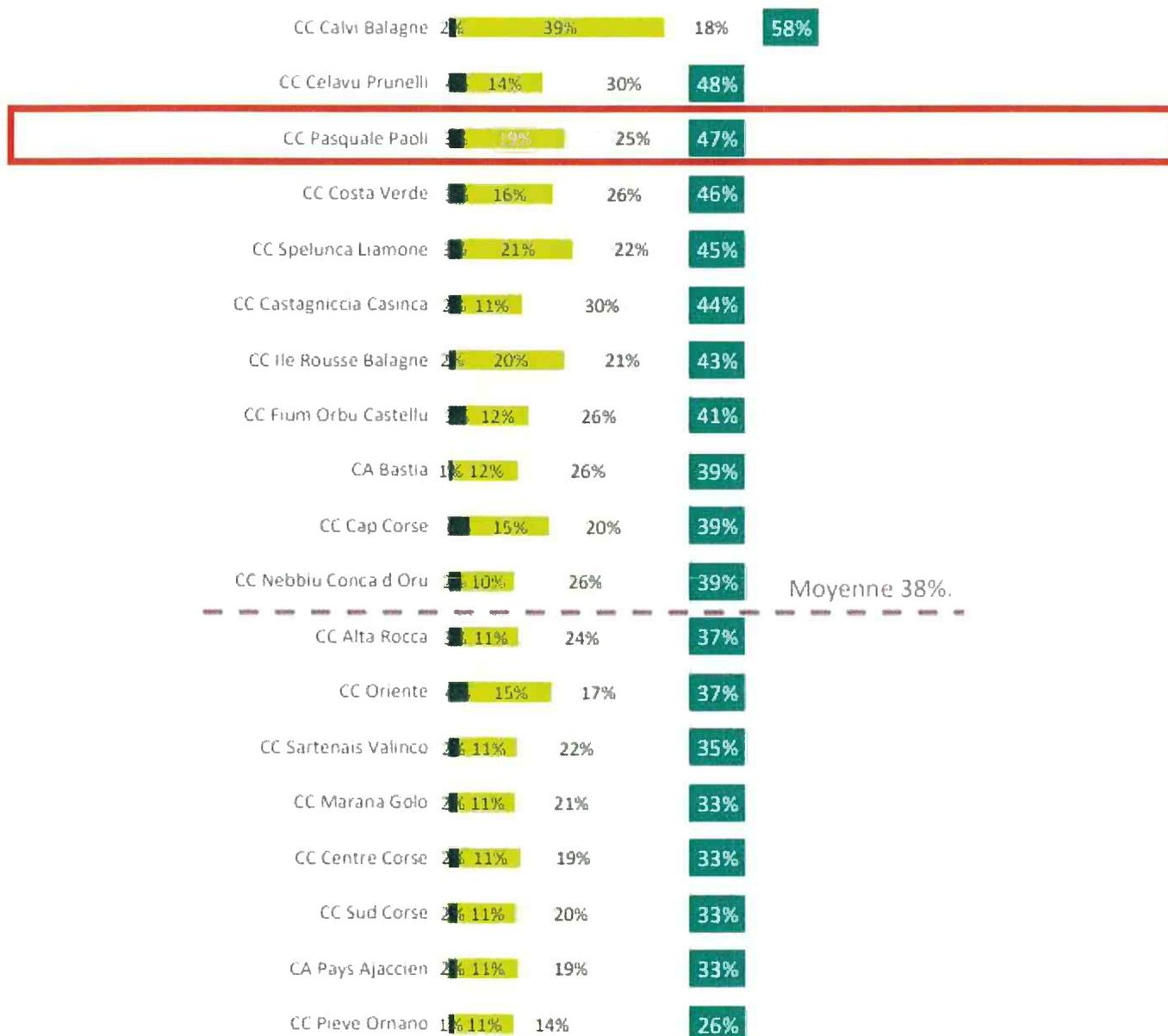
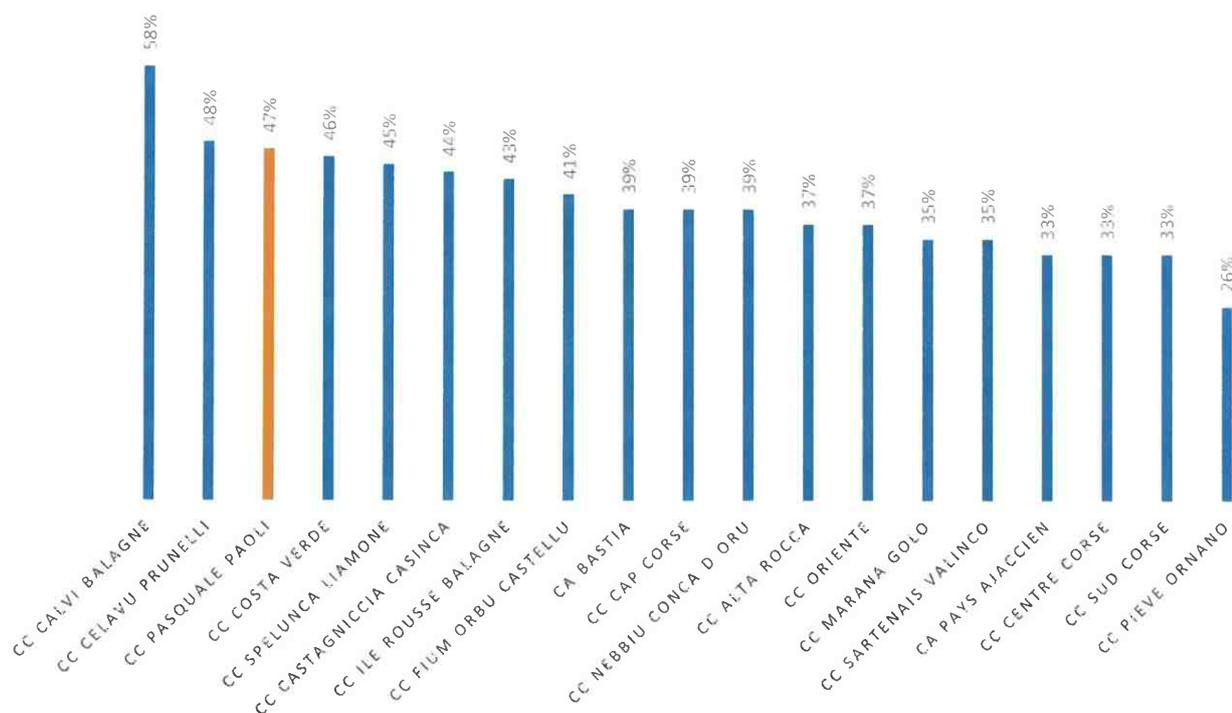


Figure 21: Taux de tri par intercommunalité (source SYVADEC)

Parmi les intercommunalités de Corse, la Communauté de communes Pasquale Paoli est au-dessus de la moyenne régionale en termes de taux de tri. Elle se trouve sur le podium en troisième position derrière la Communauté de communes Calvi Balagne et la Communauté de communes Celavu Prunelli.

## TAUX DE TRI



## LE TRAITEMENT

**L'Union européenne** définit la nature des déchets, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public.

Les principes de la réglementation européenne figurent dans [la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008](#).

Elle définit la **hiérarchie des modes de traitement des déchets** : en priorité réduire la production et la nocivité des déchets (prévention, éco-conception, réemploi, économie de la fonctionnalité...), réutiliser, recycler, valoriser énergétiquement et in fine éliminer les déchets résiduels dans les meilleures conditions environnementales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

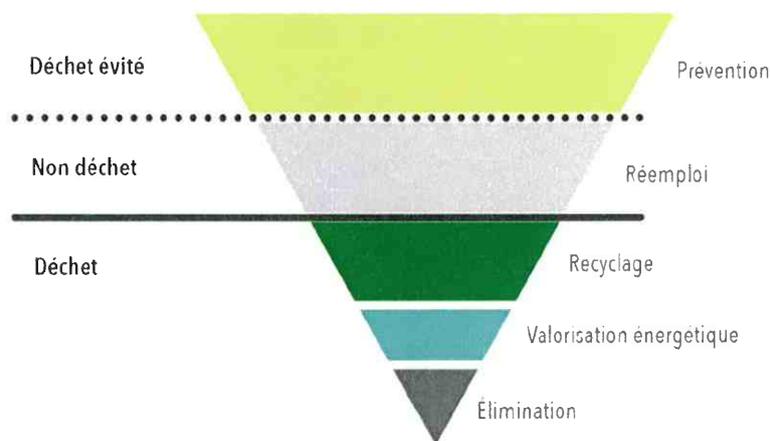


Figure 22: Hiérarchie de traitement des déchets

L'Etat décline la politique européenne à l'échelle nationale : [La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte – LTECV](#) – du 17 août 2015 et la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – LAGEC – du 10 février 2020, définissent des objectifs chiffrés de la politique nationale de gestion des déchets.

Le Syvadec exerce en lieu et place des intercommunalités de Corse le traitement des déchets ménagers.

## LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

En Corse, le traitement des déchets dits « résiduels », c'est-à-dire les déchets de la poubelle grise, s'effectue uniquement par stockage dans des centres d'enfouissement. Le territoire compte deux centres d'enfouissement techniques privés : l'un situé à Viggianello, et l'autre situé à Prunelli di Fium'Orbu.

Selon l'observatoire des déchets ménagers (ODEM), la poubelle grise contient encore 68% de déchets valorisables.

Cette donnée est issue des caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées par le Syvadec.

Toutefois, la Communauté de Communes Pasquale Paoli, par sa taille et ses caractéristiques, ne bénéficie malheureusement pas de ce service.

Les caractérisations des ordures ménagères sont établies à partir d'un échantillon composé de 7 territoires : les Communautés d'agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia, et les communautés de communes de Centre Corse, Sartenais-Valinco, Sud-Corse, Calvi-Balagne et Ile-Rousse Balagne. Les données sont ensuite extrapolées aux tonnages de toute la Corse.

La Communauté de Communes a sollicité à de nombreuses reprises le Syvadec afin de bénéficier de ces caractérisations. Une nouvelle demande a été effectuée en 2023, suite au renouvellement des marchés de caractérisations du Syvadec et est actuellement à l'étude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023



Figure 23. Composition des déchets en Corse (source SYVADEC)

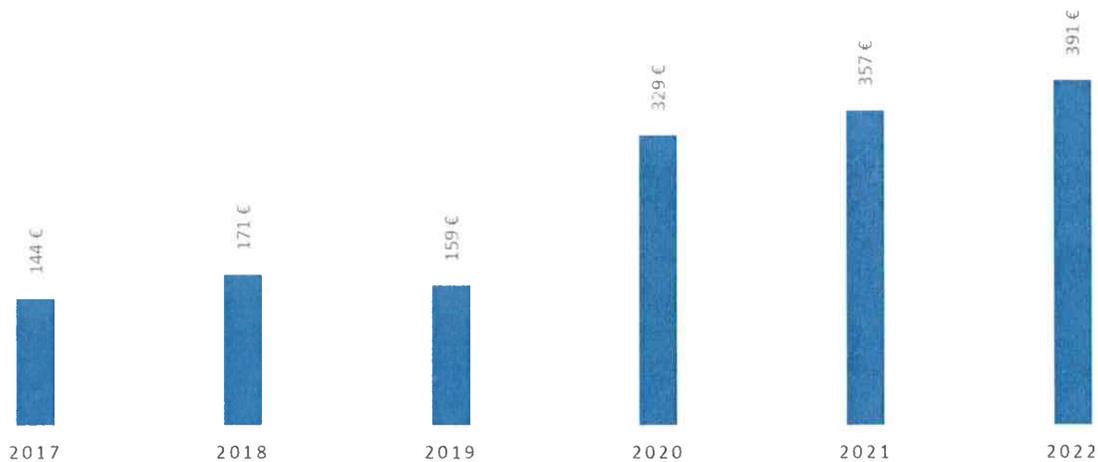
## LA COTISATION SYVADEC

La cotisation unique finance l'ensemble des services du SYVADEC :

- Le traitement, le tri et la valorisation de l'ensemble des flux (emballages, papier, verre biodéchets, OM, flux de recyclerie) ;
- La compensation aux intercommunalités disposant d'une ISDND (les Communautés de communes du Sartenais-Valinco-Taravo et du Fiumorbu Castellu) ;
- Les investissements et la gestion des 42 infrastructures ;
- Les actions de réduction des déchets (compostage, Ecoscola, économie circulaire) et de communication.

Elle est incitative car elle est appelée uniquement sur les tonnes résiduelles.

## EVOLUTION DE LA COTISATION A LA TONNE D'OMR



## LE SOUTIEN

Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux au prorata des tonnes valorisées.

Le soutien varie selon les performances quantitatives et qualitatives de tri de chaque intercommunalité : il est calculé à la tonne valorisable et non sur les tonnages triés bruts. Pour chaque type de déchet trié donnant lieu au reversement du soutien incitatif, les montants des soutiens et des recettes des ventes de matières perçus durant l'année n-1 sont divisés par le tonnage valorisé n-1 régional. Le soutien est ensuite appliqué par intercommunalité au prorata des tonnages de chaque flux valorisé en année n- 1.

### Montant du soutien 2022

Soutien par tonne valorisée*	2020	2021	2022	2023	Évolution depuis 2020
<b>Emballages**</b>	154,53 €	141,83 €	182,46 €	<b>195.49 €</b>	+27 %
<b>Papier</b>	154,53 €	141,83 €	182,46 €	<b>195.49 €</b>	+27 %
<b>Verre</b>	154,53 €	141,83 €	182,46 €	<b>195.49 €</b>	+27 %
<b>Carton</b>	119,92 €	73,00 €	193,19 €	<b>200.02 €</b>	+67 %
<b>DEEE</b>	89,05 €	85,19 €	86,00 €	<b>98.33 €</b>	+10 %
<b>Meubles</b>	18,12 €	30,33 €	27,62 €	<b>30.04 €</b>	+66%

\*Tonnage valorisé = tonnage livré – déclassement et/ou refus.

\*\*Le taux de refus des emballages est calculé par les caractérisations de l'année n-1.

## LA CONTRIBUTION

La contribution correspond à la cotisation à la laquelle vient se soustraire le soutien.

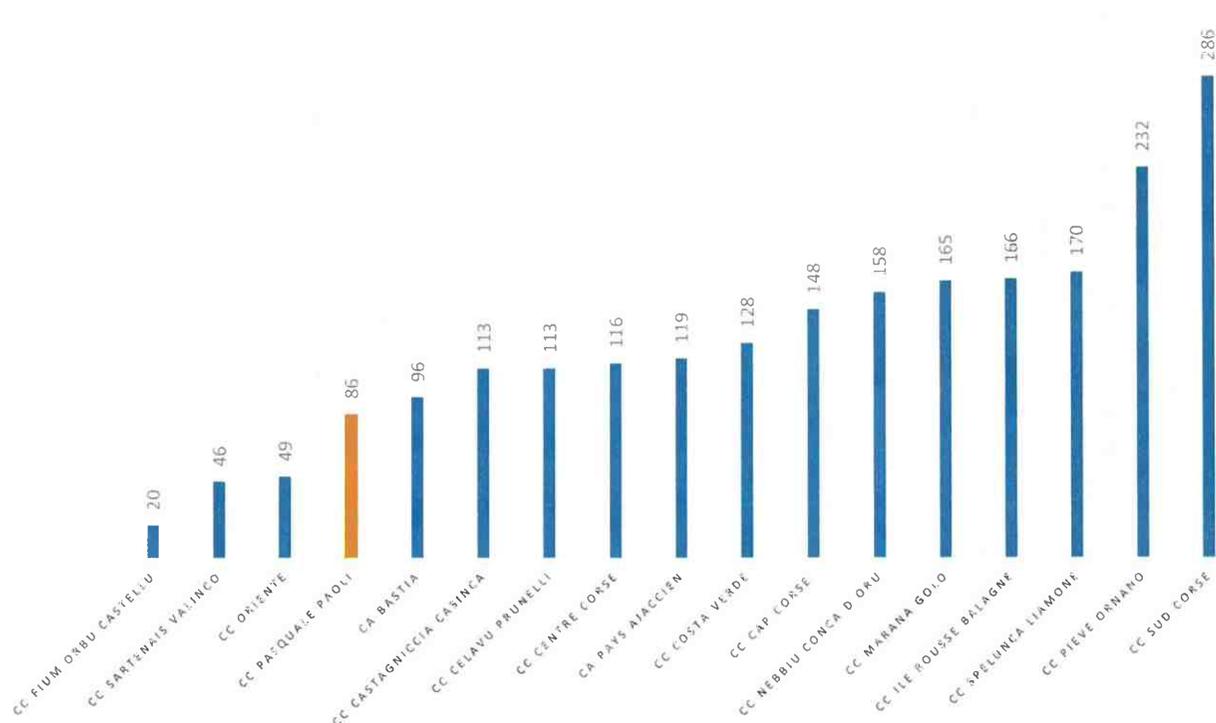
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-3071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

## CONTRIBUTION PAR HABITANT 2022



La Communauté de communes présente la plus faible contribution vis-à-vis des intercommunalités de Corse adhérentes totales au SYVADEC et n'ayant pas de centre d'enfouissement technique sur son territoire. Cela s'explique par une faible production de DMA couplée à un bon résultat de tri.

En effet, pour les Communautés de communes du Sartenais Valinco et Fium'Orbu Castellu, la cotisation est minorée compte tenu de la présence d'ISDND sur leur territoire.

De plus, les Communautés de communes Fiumorbu Castellu, Pieve de l'Ornano et Oriente sont adhérentes partielles au SYVADEC qui ne traite qu'une partie de leurs OMR. Cela signifie que la cotisation n'est pas comptabilisée sur la totalité de leur gisement d'OMR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-20231214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

# LE TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE ET DES RECYCLERIES

Le SYVADEC a mis en place et gère pour ses intercommunalités les filières de recyclage des déchets ménagers : transports, recyclage, contrats et vente des matières.

EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS
<b>1. Collecte par l'intercommunalité</b>	<b>1. Collecte par l'intercommunalité</b>	<b>1. Collecte par l'intercommunalité</b>
<b>2. Plateformes de réception</b>	<b>2. Plateformes de réception</b>	<b>2. Plateformes de réception</b>
Haute Corse <u>hors</u> plaine orientale, Extrême Sud & Balagne : AM Evt (Biguglia), centre regroupement Corte, Recyclerie Cervione	Haute Corse <u>hors</u> plaine orientale, Extrême Sud & Balagne : AM Evt (Biguglia), centre regroupement Corte, Recyclerie Cervione	Haute Corse <u>hors</u> plaine orientale, Extrême Sud & Balagne : AM Evt (Biguglia), centre regroupement Corte, Recyclerie Cervione
Balagne : Quai de transfert SYVADEC – Calvi (ZI Cantone)	Balagne : Quai de transfert SYVADEC – Calvi (ZI Cantone)	Balagne : Quai de transfert SYVADEC SYVADEC – Calvi (ZI Cantone)
Plaine orientale, Extrême Sud et Alta Rocca (plaine) : • Francisci Evt (Aghione) • Quai de transfert de Porto Vecchio • Centre regroupement Sainte Lucie Porto-Vecchio	Plaine orientale et Alta Rocca (plaine) : • STOC (Prunelli di Fiumorbu) • Centre regroupement de Sainte Lucie de Porto-Vecchio	Plaine orientale, Extrême Sud et Alta Rocca (plaine) : • Francisci Environnement (Aghione) • Recyclerie de Porto Vecchio • Centre regroupement de Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Corse du Sud: Environnement Services (Mezzavia)	Corse du sud <u>hors</u> Sartonais et Alta Rocca: Corse Eurodéchets(Mezzavia)	Corse du Sud <u>hors</u> extrême sud: Environnement Services (Mezzavia)
<b>3. Centres de tri : AM Env. (Biguglia) / PAPREC (Nîmes)</b>	Sartonais, Alta Rocca (montagne) : Centre de regroupement de Viggianello	
<b>4. Recyclage :</b> Plastiques: Plastipak, Comptoir des plastiques de l'Ain, Eslavas Plasticos (Espagne), via VALORPLAST Cartonnets : Smurfit via REVIPAC Acier et Alu : AM environnement	<b>3. Recyclage :</b> OI GLASSPACK (Béziers)	<b>3. Recyclage :</b> Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC



DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement)
<b>1. Dépôt en recyclerie</b>
<b>2. Plateformes de réception</b>
Grand Bastia, Marana Golo, Casinca, Cap Corse, Nebbiu, Centre Corse, Balagne, Costa Verde, Fiumorbu, Oriente : AM Environnement (Biguglia)
Ajaccio, Spelunca Liamone, Celavu, Sartonais, Sud Corse, Pieve d'Ornano : Environnement Services (Mezzavia)
<b>3. Centre de tri et préparation Biguglia : Broyage / massification</b>
<b>4. Recyclage :</b> Veolia, Serdex, Praxy, EPUR Méditerranée, AM Environnement



DÉE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)
<b>1. Dépôt en recyclerie ou retour magasin si nouvel achat</b>
<b>2. Plateformes de réception</b>
Grand Bastia, Marana Golo, Casinca, Cap Corse, Nebbiu, Centre Corse, Balagne, Costa Verde, Fiumorbu, Oriente : AM Environnement (Biguglia)
Ajaccio, Spelunca Liamone, Sartonais, Celavu, Sud Corse, Pieve : Environnement Services (Mezzavia)
<b>3. Centre de tri et préparation Biguglia Dépollution D3E Froid</b>
<b>4. Recyclage :</b> Derichebourg, Triade Rousset, Daddy, Envie



DDS (Déchets Diffus Spécifiques)
<b>1. Dépôt en recyclerie</b>
<b>2. Plateformes de réception</b>
Grand Bastia, Marana Golo, Casinca, Cap Corse, Nebbiu, Centre Corse, Costa Verde, Fiumorbu, Oriente : CHIMIREC CORSICA (Folelli)
Sartonais, Alta Rocca, Sud Corse, Ajaccio, Spelunca, Balagne : TOXICORSE (Mezzavia)
<b>3. Recyclage :</b> SPUR CHIMIREC SOCODELI VALORTEC à Rognac



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-20231214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023



## PILES

1. Dépôt en recyclerie, EcoScola, commerces de proximité, etc...

2. Plateforme de réception

Toutes les recycleries du réseau sont points de collecte. Toutes les piles collectées sont regroupées sur le site de CHIMIREC CORSICA (Folelli)

3. Recyclage :

Eurodieuz industrie, SNAM, PAPREC D3E, Valdi, Recylex, Eramet, GDE, ACCUREC, RECYPILAS



engagés pour un recyclage responsable

## LAMPES

1. Dépôt en recyclerie et dans les grandes surfaces

2. Plateforme de réception

Toutes les recycleries du réseau sont points de collecte. Toutes les lampes collectées sont regroupées sur le site d'AM Environnement (Biguglia)

3. Recyclage :

ARTEMISE, LUMIVER, INDAVER, RELIGHT



## CARTOUCHES D'ENCRE

1. Dépôt en recyclerie ou dans les EcoScola

2. Plateforme de réception

Toutes les recycleries du réseau sont points de collecte. Toutes les cartouches collectées par UPS pour le compte de LVL

3. Réemploi/réutilisation : LVL (La Chevrolière – 44)



## CARTONS

1. Dépôt en recyclerie ou collecte par intercommunalité

2. Plateforme de réception

Grand Bastia, Marana Golo, Casinca, Cap Corse, Nebbiu, Centre Corse A, Costa Verde:  
AM Environnement Biguglia

Fiumorbu, Sud Corse :  
Francisci Environnement (Aghione)

Balagne:  
Balagne Recyclage (Cantone)

Grand Ajaccio, Ouest Corse et Sartonais :  
Environnement Services (Mezzavia)

3. Recyclage :

SMURFIT KAPPA à Avignon (84)



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

## PNEUS

1. Dépôt en recyclerie ou autre point de collecte ALIAPUR

2. Plateformes de réception

Toutes les recycleries SYVADEC sont points de collecte

Tous les pneus sont collectés et regroupés sur le site d'Environnement Services (Mezzavia)

3. Valorisation :

Réutilisation  
Broyage des pneus non réutilisables à Marseille pour recyclage ou valorisation en cimenterie



## BOUTEILLES DE GAZ

1. Dépôt en recyclerie, commerces de proximité, etc...

2. Plateformes de réception

Toutes les bouteilles de gaz collectées sont regroupées sur les sites des metteurs sur marché : ANTARGAZ/BUTAGAZ/PRIMAGAZ (Ajaccio, Corte, Lucciana)

3. Recyclage :

Réemploi des bouteilles de gaz par réutilisation  
Valorisation des bouteilles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-20234061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

## Le circuit des déchets de *recyclerie*



METAUX	VEGETAUX	BOIS
<b>1. Dépôt en recyclerie</b>	<b>1. Dépôt en recyclerie</b>	<b>1. Dépôt en recyclerie</b>
<b>2. Plateforme de réception</b>	<b>2. Plateforme de réception</b>	<b>2. Plateforme de réception</b>
Grand Bastia, Marana Golo, Casinca, Cap Corse, Nebbiu, Centre Corse, Balagne, Costa Verde : Environnement Services (Borgo)	Cap Corse, CAB, Marana Golo, Nebbiu : AM Environnement (Biguglia)	Grand Bastia, Marana Golo, Nebbiu, Cap Corse, Casinca, Balagne : Environnement Services (Biguglia)
Alta Rocca : Francisci Environnement (Aghione)	CC Costa Verde & Ventiseri : Baldassari (Cervione)	Extrême Sud : AGOSTINI (Porto-Vecchio)
Ajaccio, Ouest Corse, Extrême Sud : Environnement Services (Mezzavia)	Balagne : Balagne Recyclage (ZI Cantone)	<b>3. Recyclage :</b> - Bois non traité : réemploi ou recyclage - ECO-GRANULES (Borgo) - Bois traité : Valorisation matière en panneaux de particules ou valorisation énergétique en chaufferie (Valsud – 13)
<b>3. Recyclage :</b> Gd Bastia, Plaine, Balagne et Extrême Sud : DERICHEBOURG (Marseille) SLPV: PROFER (Marseille) Ajaccio, Ouest Corse, Extrême Sud : DERICHEBOURG (Marseille)	Centre Corse : Plateforme Corte SYVADEC	
	Extrême Sud et Alta Rocca (plaine) : Agostini (Porte Vecchio)	
<b>3. Recyclage :</b> Gd Bastia, Plaine, Balagne et Extrême Sud : DERICHEBOURG (Marseille) SLPV: PROFER (Marseille) Ajaccio, Ouest Corse, Extrême Sud : DERICHEBOURG (Marseille)	CAPA, Spelonca Liamone : SLTP (Ajaccio)	
	Sartenais Valinco : Plateforme Viggianello SYVADEC	
<b>3. Recyclage :</b> Gd Bastia, Plaine, Balagne et Extrême Sud : DERICHEBOURG (Marseille) SLPV: PROFER (Marseille) Ajaccio, Ouest Corse, Extrême Sud : DERICHEBOURG (Marseille)	<b>3. Recyclage :</b> Agostini (Porto Vecchio) Baldassari (Cervione) SLTP (Ajaccio & Cargese) Plateformes SYVADEC (Viggianello & Corte)	



## Le circuit des déchets de *recyclerie*



GRAVATS	HUILES
<b>1. Dépôt dans les recycleries SYVADEC</b>	<b>1. Dépôt en recyclerie, commerces de proximité, etc...</b>
<b>2. Plateformes de réception</b>	<b>2. Plateformes de réception</b>
Grand Bastia : CICO Carrière (Lucciana)	Toutes les huiles (noires et alimentaires usagées) collectées sont regroupées sur le site de CHIMIREC CORSICA (Folelli)
Balagne : Balagne Recyclage (Calvi)	
Fiumorbu, Alta Rocca, Sud Corse: Francisci – Malagoli	
Sartenais : Lanfranchi Environnement (Viggianello)	<b>3. Recyclage :</b> Transformation en biocarburant (huiles alimentaires) Valorisation énergétique Sites de traitement : SPUR à ROGNAC, RTDH à Fos/mer, Solamat à ROGNAC et Fos/mer, Valortec à ROGNAC, Chimirec Socodeli à BEAUCAIRE
Ajaccio, Ouest Corse : Corse Concassage Recyclage (Mezzavia)	
<b>3. Etape de valorisation: Concassage</b>	
Grand Bastia : AM Environnement	
Balagne, Centre Corse : Balagne Recyclage	
Plaine, Extrême Sud : Groupement Francisci – Malagoli	
Ajaccio, Ouest Corse : Corse Concassage Recyclage	
<b>4. Recyclage :</b> Pour remblais et sous couche routière	
- Grand Bastia : AM Environnement	
- Balagne, Centre Corse : Balagne Recyclage	
- Plaine, Extrême Sud : Groupement Francisci – Malagoli	
- Ajaccio : Corse Concassage Recyclage / Sartenais : Lanfranchi Environnement	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023



Figure 24: Filières de valorisation déchets

## LES INDICATEURS FINANCIERS

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Intégrée dans SINOE® Déchets, la matrice permet d'accéder immédiatement à de nombreux indicateurs pertinents.

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Depuis sa création, la Communauté de Communes Pasquale Paoli remplit chaque année sa matrice des coûts selon la méthode ComptaCoût.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-20234101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

# LE COÛT

## NATURE DES CHARGES

Les charges sont réparties en charges de structure, communication, prévention, pré-collecte, collecte, transfert/transport, traitement des déchets non dangereux, enlèvement et traitement des déchets dangereux, stockage de déchets non dangereux, tri et conditionnement et compostage.

Tableau 13: Répartition des charges

POSTE DE CHARGES	COÛT
Charges de structure	176 521 €
Communication	6 941 €
Prévention	11 309 €
Pré-collecte	71 461 €
Collecte	1 035 585 €
Transfert/Transport	138 624 €
Traitement des déchets non dangereux	31 588 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	1 471 €
Stockage de déchets non dangereux	301 048 €
Tri et conditionnement	143 191 €
Compostage	8 285 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 926 024 €</b>

## REPARTITION DES CHARGES

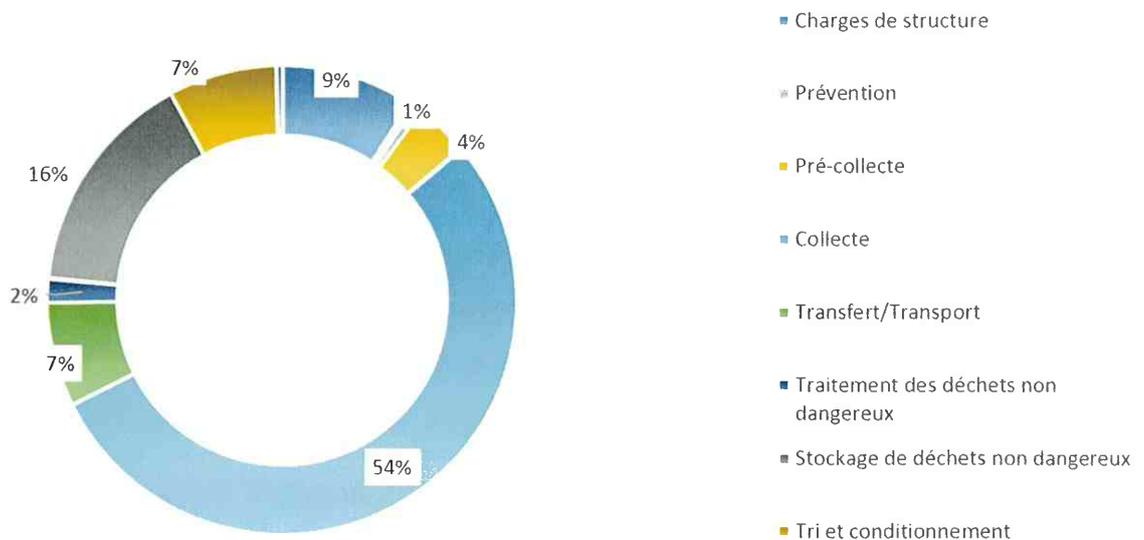


Figure 25: Répartition des charges

La collecte représente 54 % des charges de l'intercommunalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-461-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

## NATURE DES PRODUITS

La Communauté de Communes finance son service par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La REOM est définie par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales. Elle est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères et le redevable est l'utilisateur du service. C'est donc la personne qui habite le logement qui doit la payer.

**La Communauté de Commune dispose d'une grille tarifaire pour les particuliers et pour les professionnels.**

La REOM doit équilibrer le service. Cependant les montants votés n'ont pas permis d'équilibrer le budget. Le Préfet de la Haute-Corse a donc saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en date du 18 mai 2022.

	Tarifs votés en novembre 2021		Tarifs au 1 <sup>er</sup> août 2022		Var. N-1
	Zone plaine	Zone montagne	Zone plaine	Zone montagne	
catégorie 1	350,00	280,00	413,00	330,00	18 %
catégorie 2	450,00	380,00	531,00	448,00	18 %
catégorie 3	480,00	410,00	566,00	484,00	18 %
catégorie 4	540,00	470,00	637,00	555,00	18 %
catégorie 5	1 200,00	1 200,00	1 416,00	1 416,00	18 %
	Catégories spéciales		Catégories spéciales		
Exploitations agricoles	60,00		71,00		18 %
Industrie de l'eau et EDF	3 500,00		4 130,00		18 %
Mairies de moins de 250 habitants	200,00		236,00		18 %
Mairies de plus de 250 habitants	200,00		236,00		18 %
Légion du Vergio	3 500,00		4 130,00		18 %
Supermarchés	7 000,00		8 260,00		18 %
Collèges	1 200,00		1 416,00		18 %

Figure 26: Annexe rapport CRC REOM professionnels

Dans son avis du 15 juin 2022, la CRC a émis, dans son rapport 2022-0005 un plan pluriannuel pour un lissage de la REOM.

Figure 27: Annexe rapport CRC REOM particuliers

Les recettes sont réparties en vente de matériaux, soutien des éco-organismes, reprises des subventions d'investissement et produit de la REOM.

Tarifs REOM particuliers 2022 (euros)	Nbre d'usagers	Produit budget primitif 2022 voté (euros)	Tarif modifié au 1 <sup>er</sup> août 2022 (euros)	Var. N-1	Produit attendu 2022 (euros)
165,00	997	164 505,00	195,00	18 %	194 000,00
175,00	846	148 050,00	206,00	18 %	174 438,00
185,00	387	71 595,00	218,00	18 %	81 324,00
190,00	638	121 220,00	224,00	18 %	142 753,00
195,00	2 239	436 605,00	230,00	18 %	514 504,00
Total	5 107	941 975,00			1 110 077,00
REOM professionnels		114 654,00	18 %		135 292,00
Total des recettes		1 056 629,00			1 245 369,00
Augmentation du produit				en 2022	188 740,00

Tableau 14: Répartition des produits

POSTE DE PRODUITS	COÛT
Matériaux	61 153 €
Tous soutiens des sociétés agréées	108 132 €
Reprises des subventions d'investissement	170 032 €
REOM	1 304 767 €
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>1 644 084 €</b>

## REPARTITION DES PRODUITS

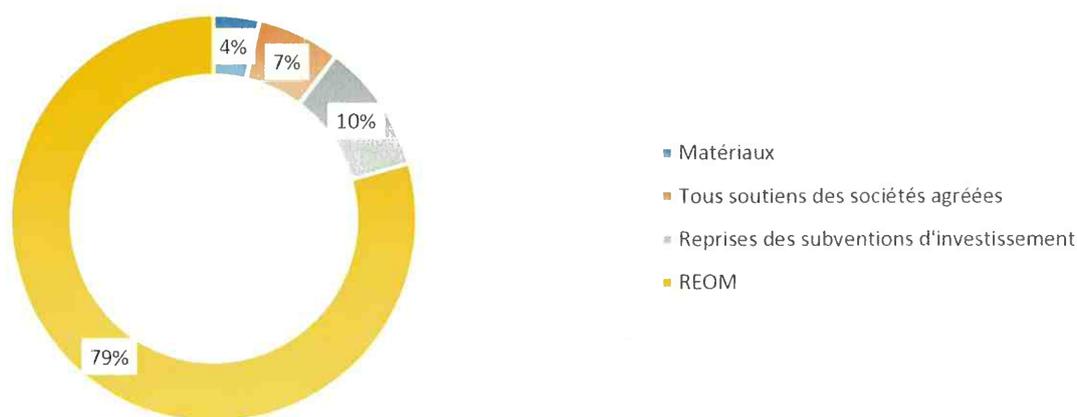


Figure 28: Répartition des produits

La couverture du service déchets est de 85% en 2022.

Dans son rapport, la CRC a proposé un budget en déséquilibre global. La section d'exploitation présentait un déficit de 264 771 €. Elle indique que ce déficit, une fois reporté en 2023, aurait nécessité une nouvelle augmentation des tarifs de la REOM.

## COÛTS DES DIFFERENTS FLUX

### REPARTITION DU COÛT DES FLUX

Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Il s'agit du coût complet moins la vente de matériaux, les soutiens des éco-organismes ainsi que les aides reçues.

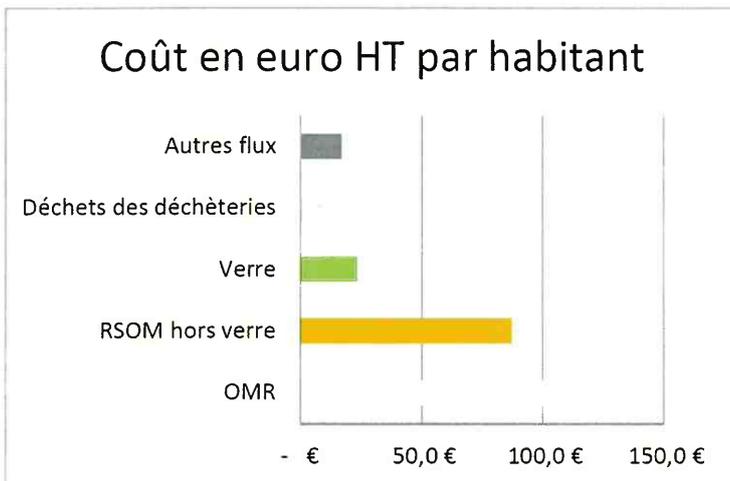
Tableau 15: Coût aidé par habitant et par flux

FLUX COLLECTES	COÛT AIDE PAR HABITANT
OMR	116,6 €
Emballage- Papier	87,5 €
Verre	23,5 €
Déchets des déchèteries	14,8 €
Autres flux	16,8 €
Tous flux	259,2 €

## REPARTITION DU COÛT PAR HABITANT



Figure 29: Répartition du coût aidé par habitant



Les ordures ménagères résiduelles représentent le coût le plus important par habitant.

Suivi par les emballages et le papier pour 87.5 €/habitant, le verre avec 23.5 € par habitant puis les déchets des déchetteries, les encombrants et le textile.

Au total, le coût réel du service est comptabilisé à 259.20 € / an / habitants.

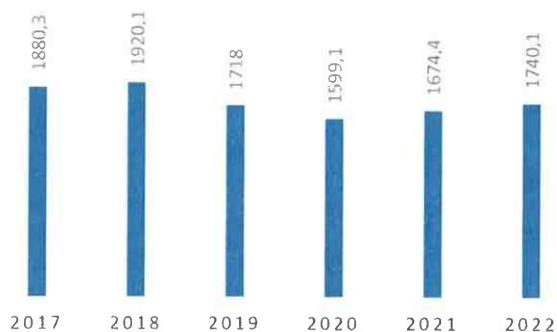
Figure 30: Coût aidé par habitant et par flux

## EVOLUTION DES TONNAGES

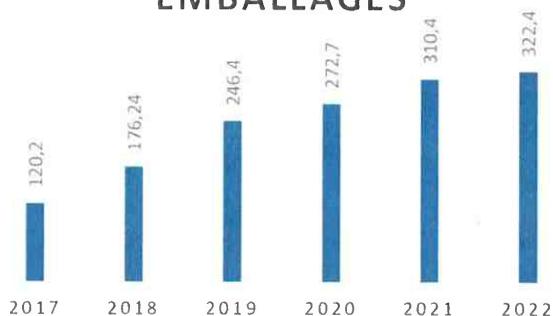
	OM	Verre	Emb	Papier	Cartons	DEEE	DEA	DIB	Fer	Gravats	Végétaux	TV Valorisé	Bois	Textile	Pneus	DDS
2017	1880,3	232,1	120,2	38,1	39,8	53,874	81,6	71,82	80,63							
2018	1920,1	277,2	176,24	97,3	29,44	56,426	91,43	95,66	65,1							
2019	1718	269,1	246,4	94,9	46,24	70,69	130,61	97,38	77,52							
2020	1599,1	251,6	272,7	61,8	39,5	85,1	75,2	46,5	90,5	13	10,3	12,8	53,1	9,7		
2021	1674,4	292,6	310,4	59,8	195,3	123,9	172,5	110,8	146,4	92,3	42,5	111	112,1	11,7	2,6	4,7
2022	1740,1	258,6	322,4	44,2	192,5	107,9	177,2	27,6	114,3	71	32,1	131,5	75,8	12,4	3,8	2,4

Figure 31: Tonnages de 2017 à 2022

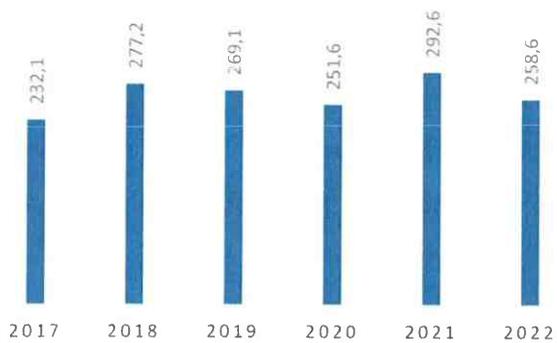
### EVOLUTION DES OMR



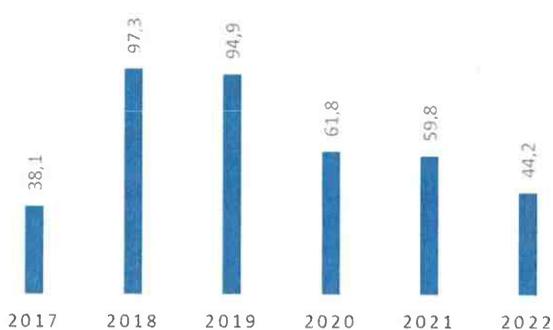
### EVOLUTION DES EMBALLAGES



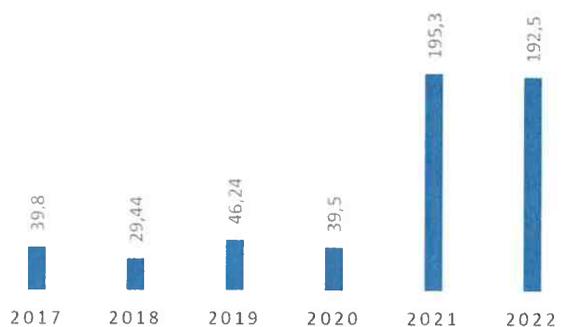
### EVOLUTION DU VERRE



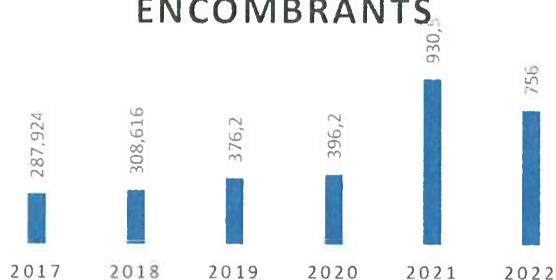
### EVOLUTION DU PAPIER



### EVOLUTION DU CARTON



### EVOLUTION DES DECHETTERIES - ENCOMBRANTS



## EVOLUTION DES COÛTS

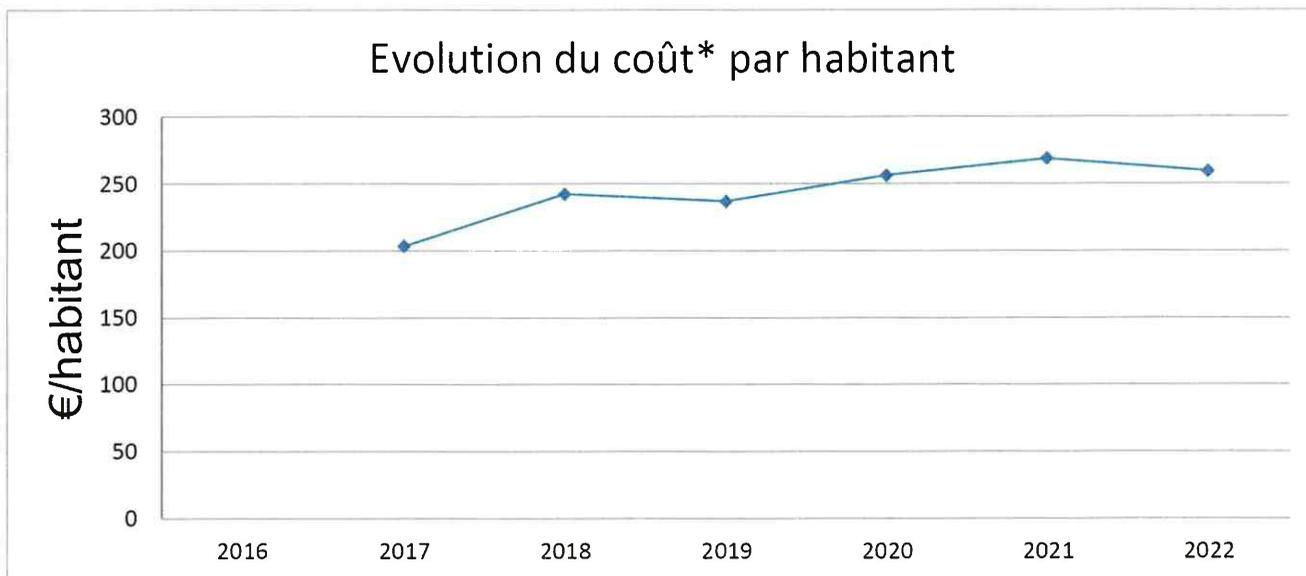
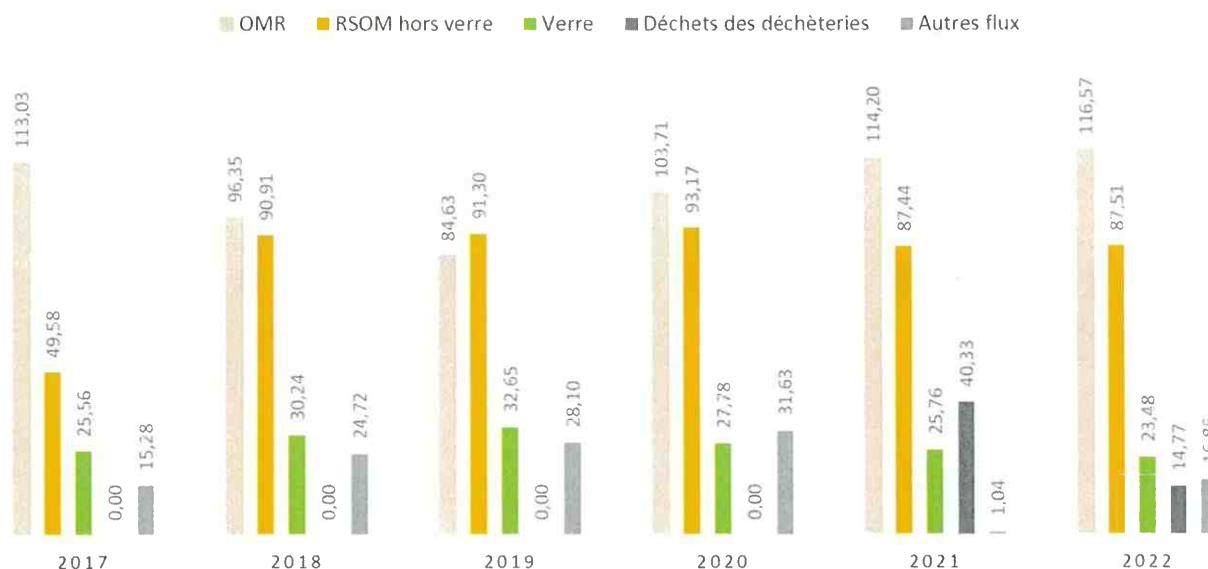


Figure 32: Evolution des coûts par habitant de 2017 à 2022

Le coût aidé par habitant a connu une légère diminution entre 2021 et 2022 de l'ordre de 3.5%. Cette diminution est due à un début d'optimisation du service par une réorganisation des collectes ainsi qu'une réduction de la location des véhicules par l'intermédiaire de la mise en place d'un marché pour l'entretien de la flotte.

## EVOLUTION DES COÛTS PAR HABITANTS PAR FLUX



## LE MONTANT ANNUEL DES PRESTATION REMUNEREES A DES ENTREPRISES MAINTENANCE DES VEHICULES

Il s'agit d'un MAPA à bon de commandes établi en 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-491-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

En 2022, le montant affecté à la maintenance des véhicules est de **92 316.57 € (A VERIFIER)**

## COÛT DE L'ENTRETIEN PAR VEHICULE

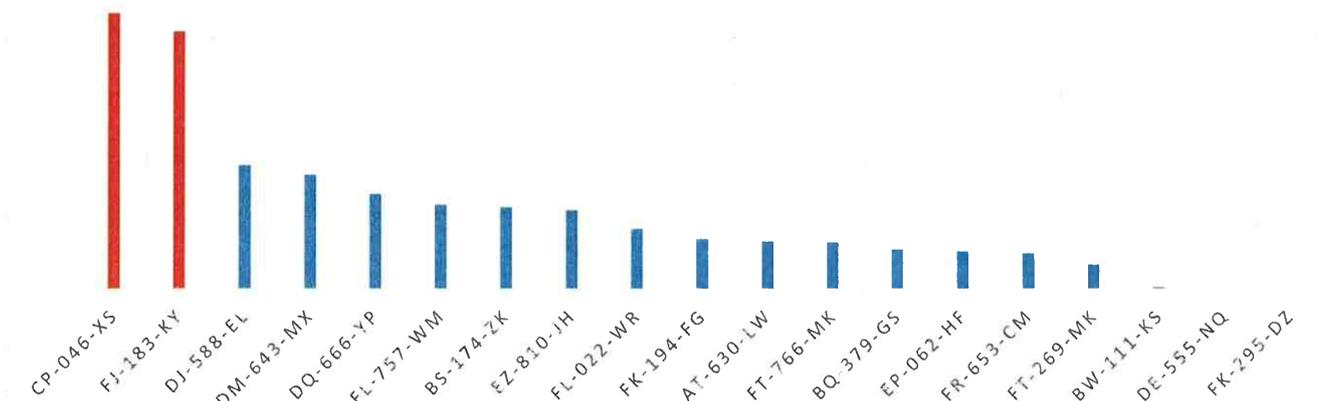


Figure 33: Coût de l'entretien par véhicule

Ce graphique permet de mettre en évidence que les camions pour lesquels l'entretien a été le plus élevé en 2022 correspondent au CP-046-XS qui est également le camion le plus ancien de la flotte (17 ans) suivi du FJ-183-KY (15 ans). Ces deux véhicules sont des camions de collecte BOM poids lourds de 19 tonnes. Leur remplacement a été voté par le Conseil communautaire et est en cours de mise en œuvre.

## COLLECTES

Tableau 16: Réparation des tournées par prestataires

PRESTATAIRE	FLUX	TOURNEE	PRIX
COVILO - Vincensini Jeremy	OM	Canavaggia	280 € HT/tonne
	OM	Aiti, Rusiu, Erone, Lanu et San Lorenzu	280 € HT/tonne
Calistri JB	OM	Morosaglia Valle	260 € HT/tonne
Leca Jacques	OM	Focicchia Erbjolo	260 € HT/tonne
	OM	Cambia, Carticasi, Salicetu, Castineta, Gavignano	260 € HT/tonne
Antolini TP	OM	Alando, Alzi, Bustanico, Favalello, Mazzola et Sant Andria	300€ HT/tonne
Parigi Charles Jean	OM	Castellare, Santa Lucia, Sermano et Tralonca	300€ HT/tonne
	EMBALLAGE	Boziu : Alando, Alzi, Bustanico, Favalello, Mazzola, Sant Andria, Castellare, Santa Lucia, Sermano, Tralonca, Focicchia, Erbjolo	960 € HT/tonne
	VERRE		180 € HT/tonne
	PAPIER		320€ HT /tonne

Tableau 17: Coûts par prestataires

PRESTATAIRE	MONTANT 2022
COVILO - Vincensini Jeremy	23 013,76 €
Calistri JB	17 508,92 €
Leca Jacques	17 477,60 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Antolini TP	7 728,60 €
Parigi Charles Jean	59 899,40 €

## EVOLUTIONS POUR 2023

La collecte des déchets en porte à porte à Ponte Leccia a débuté en mai 2023. Elle représente la principale évolution du service de l'année.

La Communauté de communes a également débuté une étude d'optimisation du SPGD sur le territoire. Cette étude, réalisée par le cabinet Antra Strada est financée par l'ADEME, l'Office de l'Environnement de la Corse et la Collectivité de Corse.

Parallèlement, une première réorganisation du service a été réalisée suite à l'arrivée du nouveau directeur général des services. Un agent a été identifié parmi l'effectif technique de la Communauté de communes afin de procéder au nettoyage des points sur l'ensemble du territoire. Il aura également pour mission de servir de relais de communication avec les Communes et a terme, aura également la charge des suivis des composteurs partagés.

Concernant le financement du service, le conseil communautaire a voté en 2023, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le passage à la TEOM.

## GLOSSAIRE

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

EMB : Emballage

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Equipment d'Ameublement

DIB : Tout venant non valorisable en déchetterie – Déchet Industriel Banal

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

MAPA : Marché passés selon la procédure adaptée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-541-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

CET : Centre d'enfouissement technique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-202301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023